

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 31, 2022

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met with video conference this day at 9:08 a.m. [ET] to study Bill S-5, the Strengthening Environmental Protection for a Healthier Canada Act.

Senator Paul J. Massicotte (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good morning, honourable senators. My name is Paul Massicotte; I am a senator from Quebec and chair of the committee.

Today, we are holding a hybrid meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

I would like to introduce the committee members who are participating in today's meeting: Margaret Dawn Anderson from the Northwest Territories; Rosa Galvez from Quebec; Clément Gignac from Quebec; Stanley Kutcher from Nova Scotia; Mary Jane McCallum from Manitoba; Julie Miville-Dechêne from Quebec; Dennis Patterson from Nunavut; Judith Seidman from Quebec; Karen Sorensen from Alberta; Josée Verner, P.C., from Quebec; David Arnot from Saskatchewan.

I welcome all my dear colleagues and all the Canadians who are watching us.

Today, we are continuing our clause-by-clause consideration of Bill S-5, the Strengthening Environmental Protection for a Healthier Canada Act.

[*English*]

Before we begin, I would like to make members aware that we have government officials on the Zoom call should members have any technical questions to raise as we go through the bill clause by clause.

We have from Environment and Climate Change Canada John Moffet, Assistant Deputy Minister, Environmental Protection Branch; Ms. Laura Farquharson, Director General, Legislative Governance, Legislative and Regulatory Affairs, Environmental Stewardship Branch; Jacqueline Gonçalves, Director General, Science and Risk Assessment, Science and Technology Branch; and Bryan Stephens, Acting Manager, Legislative Policy, Environmental Protection Branch. Finally, from Health Canada, we have Greg Carreau, Director General, Safe Environments Directorate.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 31 mai 2022

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 9 h 8 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-5, Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé.

Le sénateur Paul J. Massicotte (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour, honorables sénateurs. Je m'appelle Paul Massicotte; je suis un sénateur du Québec et je suis président du comité.

Aujourd'hui, nous tenons une séance hybride du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

J'aimerais présenter les membres du comité qui participent à la réunion aujourd'hui : Margaret Dawn Anderson, des Territoires du Nord-Ouest; Rosa Galvez, du Québec; Clément Gignac, du Québec; Stanley Kutcher, de la Nouvelle-Écosse; Mary Jane McCallum, du Manitoba; Julie Miville-Dechêne, du Québec; Dennis Patterson, du Nunavut; Judith Seidman, du Québec; Karen Sorensen, de l'Alberta; Josée Verner, c.p., du Québec; David Arnot, de la Saskatchewan.

Bienvenue à tous, chers collègues, ainsi qu'à tous les Canadiens et Canadiennes qui nous regardent.

Aujourd'hui, nous continuons notre examen article par article du projet de loi S-5, Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé.

[*Traduction*]

Mais avant de commencer, sachez que des fonctionnaires sont à notre disposition, par Zoom, si vous avez des questions techniques à poser pendant l'étude article par article.

Il s'agit, parmi les représentants d'Environnement et Changement climatique Canada : du sous-ministre adjoint à la Direction générale de la protection de l'environnement, M. John Moffet; de la directrice générale de la Gouvernance législative, Affaires législatives et réglementaires, Direction générale de l'intendance environnementale, Mme Laura Farquharson; de la directrice générale des Sciences et de l'évaluation des risques à la Direction générale des sciences et de la technologie, Mme Jacqueline Gonçalves; du gestionnaire par intérim de la Politique législative à la Direction générale de la protection

[Translation]

I want to remind senators of a few things. If at any point you are unsure where we are in the process, please feel free to ask for clarifications. I want to make sure that all of us know where we are at all times.

Just a quick clarification: If a senator objects to a clause in its entirety, the normal committee procedure is not to pass a motion to delete the entire clause, but rather to vote against keeping the clause in the legislation.

As chair, I will do my best to ensure that all senators who wish to speak are able to do so. However, I will need to rely on your cooperation, and I ask you all to stick to the facts and to speak as briefly as possible.

I would like to provide some clarifications on the process we will follow during this meeting. When I ask whether a motion carries, I will ask the senators who support the motion to raise their hand, and then I will ask those who are opposed to the motion to use the thumbs down image.

If you want to propose an amendment, I ask that you proceed as follows. If the amendment is not too long, first read out loud the current wording of the provision you would like to amend. If a number of committee members want to amend the same provision, only the first senator proposing an amendment will read the provision being debated. Then you will read your amendment, briefly explain the reasons behind the amendment, and then we will have a question-and-answer period and a debate that will be brief and direct. Afterwards, we will hold a vote.

Finally, I want to remind senators that, if they have any doubts about the results of a raised hand vote, the best way to respond is by requesting a recorded division.

Is it agreed that the committee proceed to a clause-by-clause consideration of Bill S-5, the Strengthening Environmental Protection for a Healthier Canada Act?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. We'll resume debate on clause 2. Senator McCallum wanted consideration of this clause to be postponed.

de l'environnement, M. Bryan Stephens. Enfin, nous accueillons le directeur général de la Sécurité des milieux à Santé Canada, M. Greg Carreau.

[Français]

Je voudrais rappeler certaines choses aux sénateurs. Si, à tout moment, vous ne savez plus vraiment où nous en sommes dans le processus, n'hésitez pas à demander des précisions. Je tiens à faire en sorte que chacun d'entre vous sache où nous en sommes en tout temps.

J'aimerais apporter une petite précision : si un sénateur s'oppose à un article en entier, la procédure normale au sein d'un comité n'est pas d'adopter une motion pour supprimer l'article au complet, mais plutôt de voter contre le maintien de l'article dans la mesure législative.

À titre de président, je ferai de mon mieux pour m'assurer que tous les sénateurs qui souhaitent prendre la parole peuvent le faire. Cependant, je vais devoir compter sur votre coopération, et je vous demande à tous de vous en tenir aux faits et de parler le plus brièvement possible.

J'aimerais donner des précisions sur le processus que nous suivrons pendant cette réunion. Lorsque je demande si une motion est adoptée, je demanderai aux membres qui sont en faveur de la motion de lever la main, puis je demanderai à ceux qui s'opposent à la motion de l'indiquer en utilisant l'image d'un pouce vers le bas.

Si vous souhaitez proposer un amendement, je vous demande de procéder de la façon suivante : si l'amendement n'est pas trop long, lisez d'abord à haute voix le libellé existant de l'article que vous souhaitez amender. Si plusieurs membres du comité souhaitent modifier le même article, seul le premier sénateur proposant un amendement lira l'article sous « débat »; lisez ensuite votre amendement; expliquez brièvement les raisons de cette modification; ensuite, il y aura une période de questions et un débat qui seront brefs et directs; enfin, nous passerons au vote.

Enfin, je tiens à rappeler aux sénateurs que, s'ils ont le moindre doute quant aux résultats d'un vote à main levée, la façon la plus harmonieuse d'intervenir est de demander un vote par appel nominal.

Est-il convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-5, Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé?

Des voix : D'accord.

Le président : C'est adopté. Nous reprenons le débat sur l'article 2. La sénatrice McCallum voulait que l'examen de cet article soit réservé pour plus tard.

Honourable senators, we will resume debate on clause 2. I believe Senator McCallum now wants to move a new amendment.

[English]

Senator McCallum: We are looking at MJM-S5-2-2-17a.

Ms. Cardinal: I have S5-2-2-3 that comes before. That is our first one.

Senator McCallum: I don't have that one, 2-2-3. That one is standing.

Ms. Cardinal: That one is standing?

Senator McCallum: Yes.

Ms. Cardinal: Okay.

Senator McCallum: We're going to leave that. That's the first one that Senator Massicotte had just said that. Maybe I will get back to that later.

The Chair: If that's the case, can I invite Senator Galvez to present her new amendment.

Senator Galvez: Are we in the precautionary principle clause, RG-S5-3-3-3? Are we in clause 3 now?

The Chair: No. We are in clause 2 and I'm looking at RG-S5-2-112, which we got this morning.

Senator Galvez: Is this concerning the preamble?

The Chair: Yes.

Senator Galvez: We already passed that one on the vertebrate and on the substance to reduce. That was amended, so this one is done.

The Chair: The amendment we got this morning said that "Bill S-5 be amended in clause 2, on page 1, by deleting lines 12 to 16."

Senator Galvez: Sorry. I abandoned this amendment. I consulted with experts in the field, and there are other places in which my concern has been addressed, so this amendment can be dropped. This is the one that reads, "Whereas the Government of Canada acknowledged the need to control and manage pollutants." Is that right?

The Chair: So that's withdrawn?

Senator Galvez: Yes.

The Chair: Thank you. Now we'll go to Senator McCallum. I think this is MJM-S5-2-2-17a.

Honorables sénateurs et sénatrices, nous allons reprendre le débat sur l'article 2. Je crois que la sénatrice McCallum veut maintenant proposer un nouvel amendement.

[Traduction]

La sénatrice McCallum : Nous sommes à l'amendement MJM-S5-2-2-17a.

Mme Cardinal : J'ai ici le S5-2-2-3, qui le précède et qui est notre premier.

La sénatrice McCallum : Je ne l'ai pas. Il est réservé.

Mme Cardinal : Il est réservé?

La sénatrice McCallum : Oui.

Mme Cardinal : D'accord.

La sénatrice McCallum : N'allons pas plus loin. C'est le premier ainsi désigné par le sénateur Massicotte. Peut-être que j'y reviendrai.

Le président : Dans ce cas, puis-je inviter la sénatrice Galvez à présenter son nouvel amendement?

La sénatrice Galvez : Sommes-nous à l'article sur le principe de prudence, RG-S5-3-3-3? Sommes-nous à l'article 3?

Le président : Non. Nous sommes à l'article 2, et j'ai sous les yeux l'amendement RG-S5-2-112, qui nous est arrivé ce matin.

La sénatrice Galvez : Est-ce que ça concerne le préambule?

Le président : Oui.

La sénatrice Galvez : Nous l'avons déjà adopté. Il concerne les vertébrés et les « substances afin de réduire ». C'est amendé. C'est fait.

Le président : Dans l'amendement reçu ce matin, on lit « Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 2, à la page 1, par suppression des lignes 12 à 16 ».

La sénatrice Galvez : Je suis désolée. Je l'ai laissé tomber. Les spécialistes du domaine que j'ai consultés m'ont rassurée : on a répondu ailleurs à mes inquiétudes. Je n'ai plus besoin de l'amendement. C'est celui qui dit : « qu'il reconnaît la nécessité de limiter et de gérer les polluants ». C'est bien ça?

Le président : Il est donc retiré?

La sénatrice Galvez : Oui.

Le président : Merci. La parole est à la sénatrice McCallum sur, je crois, l'amendement MJM-S5-2-2-17a.

Senator McCallum: My goodness. The amendment is as follows:

That Bill S-5 be amended in clause 2, on page 2, by replacing line 17 with the following:

“of science and Indigenous knowledge in the process of making decisions related to”.

I added, “Indigenous knowledge” and I gave you the rationale. Did you want me to go over them again?

The Chair: That’s a good idea.

Senator McCallum: Indigenous people lived on these lands for thousands of years, since time immemorial, and thrived. It was not through pure luck, as some people like to believe and articulate, but because they had knowledge on ways of being and thriving with the land. Although life was hard and harsh, they were in charge of their own lives, and work and life were meaningful. It was this harshness amid the environment that made them resilient with the ability to adapt.

My father, who was a trapper and a fisherman for over 30 years, had a PhD in life. He knew the land, the animals, the seasons, astronomy, geography and their interconnection. Next to the family, it is work and relationships with spirituality, community, land, water, air, animals, plants, biota, et cetera, that were and continue to be the foundations of their societies. When these foundations become unsound, how can societies be sound? As one Cree elder said, “If the land is not healthy, then how can we be?”

I have where I got the quotes from. It is the application of “science” that has led to this destruction of lands and lives. It will take Indigenous knowledge and their knowledge of ways of being with the land that will lead to the solution. The work of healing and ecological justice will counteract the environmental racism.

In her role as Canada’s Research Chair in Integrative Science, Dr. Bartlett used the term *Etuaptmumk*, the Mi’kmaq word for the gift of multiple perspectives, which is often called Two-Eyed Seeing. Two-Eyed Seeing reflects overarching concepts that exist within diverse Indigenous communities whose knowledge systems, although distinct and linked intimately to the unique geographic territories from which they have emerged, share ontological insights. Dr. Bartlett’s research fed back to an academic program in integrative science, a science degree program which seeks to bring together Indigenous and Western knowledges and ways of knowing. Since then, Two-Eyed Seeing

La sénatrice McCallum : Bonté divine! Le voici :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l’article 2, à la page 2, par substitution, à la ligne 15, de ce qui suit :

« qu’il reconnait le rôle de la science et des connaissances autochtones dans l’élaboration des ».

J’ai ajouté « connaissances autochtones » et je vous en ai donné les motifs. Voulez-vous les réentendre?

Le président : C’est une excellente idée.

La sénatrice McCallum : Les Autochtones ont très bien vécu sur ces territoires pendant des milliers d’années, depuis un temps immémorial, et ce n’était pas par pur hasard, comme certains voudraient le faire croire, mais c’est parce qu’ils avaient des connaissances utiles à leur mode de vie sur ce territoire. Malgré cette vie rude, ils vivaient libres, et leur vie ainsi que leur travail avaient un sens. C’est la rudesse de leurs conditions de vie qui les a rendus résilients et capables de s’adapter.

Trappeur et pêcheur, mon père avait un « doctorat en connaissances pratiques de la vie », c’est-à-dire du territoire, des animaux, des saisons, de l’astronomie, de la géographie et des relations réciproques entre eux. Après la famille, c’est le travail et les rapports avec la spiritualité, la communauté, la terre, l’eau, l’air, les animaux, les végétaux, les êtres vivants, etc. qui constituaient et qui continuent d’être les fondations de leurs sociétés. Quand ces fondations s’affaiblissent, comment les sociétés peuvent-elles être fortes? Comme un ancien Cri l’a demandé, si la terre est en mauvais état, comment pouvons-nous nous porter?

J’ai pris note des sources des citations. C’est l’application de la « science » qui a conduit à la destruction actuelle des terres et des vies. Il faudra les connaissances autochtones et la connaissance que les Autochtones ont de leur mode de vie avec la terre qui nous conduiront à la solution. Le travail de guérison et la justice écologique neutraliseront le racisme environnemental.

Titulaire de la chaire de recherche du Canada en science intégrative, Mme Bartlett s’est servie du terme miqmaq *Etuaptmumk*, qui signifie et qu’on appelle souvent « don de double vue ». Ce don reflète les notions primordiales qui existent à l’intérieur de diverses communautés autochtones dont les systèmes de connaissances, bien que distincts et unis intimement au territoire géographique particulier dont ils ont émergé ont en commun des points de vue ontologiques. La recherche de Mme Bartlett a inspiré un programme universitaire en science intégrative, sanctionné par un diplôme en sciences, qui cherche à fusionner les connaissances autochtones et occidentales et leurs

usage has extended well beyond the realm of integrative science, which is based largely within the disciplines of biology, ecology and environmental science. The link to that is there.

In a submission from the Assembly of First Nations, one of their recommendations includes considerations for the meaningful integration of Indigenous knowledge systems in human health and environmental risk assessments and studies.

The Chair: Could you summarize it, your conclusion?

Senator McCallum: Indigenous knowledge has been accepted widely now. It is important to balance that notion of science with Indigenous knowledge, to be tempered by it. A convention is coming up with prospectors and developers, and one of the events will be to include Indigenous cultural awareness, that is, how traditional values, teaching and knowledge have influenced the industry over the years. Industry itself has acknowledged that Indigenous knowledge is critical.

The Chair: Senator Kutcher, do you have a question or comment?

Senator Kutcher: I have a comment. I would like to note that Senator McCallum has just spoken eloquently on this amendment and I support her motion. This will recognize the role of Indigenous knowledge in addition to science in the process of decision making. I urge us all to support this.

Senator Patterson: Senator Kutcher, you are the sponsor of the bill and you support the amendment. Does that mean that the government supports the amendment?

Senator Kutcher: Senator, I wouldn't presume to speak for the government, but I don't think I would speak only for myself all the time.

Senator Patterson: A very diplomatic answer. Thank you.

The Chair: Are there any other comments before we go to a vote?

Senator Gold: In response to Senator Patterson's question, the government supports this amendment.

systèmes de connaissance. Depuis, le recours au don de double vue s'est étendu très loin hors du domaine de la science intégrative, qui se fonde en grande partie sur les disciplines de la biologie, de l'écologie et des sciences de l'environnement. Le lien qui y conduit s'y trouve.

L'une des recommandations communiquées par l'Assemblée des Premières Nations comprend des éléments d'appréciation pour l'intégration véritable des systèmes des connaissances autochtones dans les évaluations et les études des risques pour la santé humaine et l'environnement.

Le président : Pouvez-vous résumer votre conclusion?

La sénatrice McCallum : Les connaissances autochtones sont maintenant largement admises. Il importe de concilier la notion de science et de connaissances autochtones, pour modérer la première par les deuxièmes. Dans une convention prochaine qui rassemblera des prospecteurs et des promoteurs, l'une des manifestations visera à faire appel à la conscience culturelle autochtone, c'est-à-dire comment les valeurs, l'enseignement et les connaissances traditionnels ont influé sur l'industrie au fil des ans. L'industrie elle-même a reconnu l'importance capitale des connaissances autochtones.

Le président : Monsieur le sénateur Kutcher, avez-vous une question ou une observation?

Le sénateur Kutcher : C'est une observation. C'est pour signaler l'éloquence de la sénatrice McCallum sur cet amendement et dire que j'appuie sa motion. Ça permettra de reconnaître le rôle des connaissances autochtones, en sus de la science, dans la prise des décisions. Je conseille que tous, nous l'appuyions.

Le sénateur Patterson : Vous êtes le parrain du projet de loi et vous appuyez l'amendement. Est-ce que ça signifie que le gouvernement l'appuie aussi?

Le sénateur Kutcher : Je n'aurais pas la présomption de parler en son nom, mais je ne crois pas que je m'exprimerais toujours seulement en mon nom à moi.

Le sénateur Patterson : C'est une réponse très diplomatique. Merci.

Le président : Y a-t-il d'autres observations avant la mise aux voix?

Le sénateur Gold : Pour répondre à la question du sénateur Patterson, le gouvernement appuie cet amendement.

The Chair: Therefore, if you permit me, it is moved by the Honourable Senator McCallum:

That Bill S-5 be amended in clause 2, on page 2, by replacing line 17 with the following:

“of science and Indigenous knowledge in the process of making decisions related to”.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion as in the amendment?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The motion is carried. Thank you.

We would normally ask to carry clause 2 but, as you know, Senator McCallum asked for it to stand, so we'll deal with it later on.

Senator McCallum, you have another amendment.

Senator McCallum: It deals with the same one. It is the “timely incorporation of scientifically justified and Indigenous knowledge-based . . .”

The Chair: Are you suggesting we add it in duplication?

Senator McCallum: No. This is on page 2, line 20. It's the same.

The Chair: Adding the same words, though?

Senator McCallum: Yes.

Senator Kutcher: Could we have that read out so I know exactly where we are?

Senator McCallum: It's line 20. Do you want me to read the whole thing?

The Chair: No. Make it short.

Senator McCallum: I mean the clause on page 2 that states, “Whereas the Government of Canada” It's on line 20. It says:

. . . as well as the importance of promoting the development and timely incorporation of scientifically justified and Indigenous knowledge-based alternative methods and strategies . . .

Did you find it? It's the same paragraph.

Senator Kutcher: Yes. I appreciate that. I just want to make sure we are clear that it is “and Indigenous knowledge-based alternative methods and strategies.” That is the amendment, is that correct?

Le président : Par conséquent, si vous permettez, il est proposé par l'honorable sénatrice McCallum :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 2, à la page 2, par substitution, à la ligne 15, de ce qui suit :

qu'il reconnait le rôle de la science et des connaissances autochtones dans l'élaboration des ».

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion modifiée?

Des voix : Oui.

Le président : La motion est adoptée. Merci.

Normalement, nous demanderions l'adoption de l'article 2, mais, comme vous le savez, la sénatrice McCallum a demandé de le réserver. Ce sera donc pour plus tard.

Madame la sénatrice McCallum, vous avez un autre amendement?

La sénatrice McCallum : Oui. Il concerne le même article, et c'est pour le passage « fiées et fondées sur les connaissances autochtones pour l'essai et l'évaluation des substances afin de ré- ».

Le président : Proposez-vous son ajout après duplication?

La sénatrice McCallum : Non. C'est à la page 2, à la ligne 20. C'est le même libellé.

Le président : Autrement dit l'ajout des mêmes termes?

La sénatrice McCallum : Oui.

Le sénateur Kutcher : Pourrions-nous en entendre la lecture pour nous situer exactement?

La sénatrice McCallum : C'est la ligne 19. Voulez-vous que je lise le tout?

Le président : Non. Veuillez abréger.

La sénatrice McCallum : Il s'agit de l'article qui se trouve à la page 2 et qui débute par « qu'il reconnaît... ». C'est à la ligne 19 et ça dit :

[...] l'élaboration et l'adoption, en temps opportun, de méthodes et stratégies de rechange scientifiquement justifiées et fondées sur les connaissances autochtones pour l'essai et l'évaluation des substances afin de ré-[...]

L'avez-vous trouvé? C'est le même paragraphe.

Le sénateur Kutcher : Oui. Très bien. Qu'on me confirme que c'est bien « méthodes et stratégies de rechange scientifiquement justifiées et fondées sur les connaissances autochtones ». C'est la teneur de l'amendement, n'est-ce pas?

Senator McCallum: Yes.

Senator Kutcher: Can I speak to that?

The Chair: Please.

Senator Kutcher: I'll follow Senator Gold's advice and say I'll speak on behalf of the government. The government feels that Indigenous knowledge has already been identified in the clause and it is redundant to put it in here. This is the preamble and it is quite clear with Senator McCallum's previous amendment Indigenous knowledge is firmly entrenched.

Senator McCallum: Can I comment on that?

The Chair: Please do.

Senator McCallum: It is being inserted twice. You are inserting "scientifically justified alternative methods" again as well. So if you have inserted science, then why aren't we including Indigenous knowledge again in the second? Because if you only single out scientifically justified alternative methods and strategies, the Indigenous knowledge at the beginning doesn't seem to have a part to play.

Senator Seidman: Just to say that I don't think it is the same reference here in this part of the sentence because here they are talking about scientific testing and assessment of substances, which is quite a different story from recognizing the role of science and Indigenous knowledge in the process of making decisions related to the protections. It is different. I'm not sure it is appropriate to repeat it in this particular case. That would be my assessment.

The Chair: Senator McCallum, you were shaking your head. Do you agree with the comment of Senator Seidman?

Senator McCallum: I agree with what she said that the first one is on the process of making decisions, and the other one goes into methods and strategies. There is Indigenous knowledge that is different for making decisions, and there is different Indigenous knowledge in the relationship to animals.

Senator Seidman: This is in the testing and assessment of substances. I'm not sure we would say — I don't know how to respond, but I would suggest this is scientific method, the testing and assessment of substances. That's what this refers to.

Senator McCallum: Yes, it is, but there is science in Indigenous knowledge.

The Chair: Do you want to maintain the amendment as you originally proposed? Could you read us the amendment you're recommending?

La sénatrice McCallum : Oui

Le sénateur Kutcher : Puis-je en parler?

Le président : Allez-y.

Le sénateur Kutcher : Suivant les conseils du sénateur Gold, j'affirme parler au nom du gouvernement, qui estime que l'article fait déjà mention des connaissances autochtones et qu'il est superflu de reprendre l'expression ici. Nous sommes dans le préambule, et il est évident, grâce à l'amendement antérieur de la sénatrice McCallum, que les connaissances autochtones y sont profondément ancrées.

La sénatrice McCallum : Puis-je réagir?

Le président : Oui, s'il vous plaît.

La sénatrice McCallum : L'expression a été ajoutée deux fois. Vous faites de même pour les « méthodes [...] de rechange scientifiquement justifiées ». Pourquoi ne pas les apparier deux fois? Sinon, en mentionnant isolément une fois les méthodes et stratégies de rechange scientifiquement justifiées, vous semblez enlever toute utilité aux connaissances autochtones.

La sénatrice Seidman : Je me bornerai à dire que je ne crois pas que ce bout de phrase parle de la même chose, puisqu'il y est question d'essai et d'évaluation de substances, ce qui diffère de la reconnaissance du rôle de la science et des connaissances autochtones dans la prise de décisions liées à la protection de l'environnement et de la santé. Il y a une différence. Je ne suis pas certaine que la répétition convienne dans ce cas particulier. C'est mon avis.

Le président : Vous hochiez la tête. Êtes-vous d'accord avec la sénatrice Seidman?

La sénatrice McCallum : Je suis d'accord sur le fait que, la première fois, c'est dans un contexte de décision et que, la deuxième, ça accompagne des méthodes et des stratégies. Les connaissances autochtones diffèrent selon qu'elles servent à des décisions ou relativement à des animaux.

La sénatrice Seidman : C'est dans l'essai et l'évaluation de substances. Je ne suis pas certaine qu'on dirait — j'ignore comment répondre, mais ça se rapporterait d'après moi, à la méthode scientifique, l'essai et l'évaluation. C'est ce dont il s'agit.

La sénatrice McCallum : J'en conviens, mais il y a de la science dans les connaissances autochtones.

Le président : Voulez-vous conserver la formulation d'origine de l'amendement? Pourriez-vous nous faire la lecture de la version que vous recommanderiez?

Senator McCallum: It says:

Whereas the Government of Canada recognizes the role of science and Indigenous knowledge in the process of making decisions related to the protection of the environment and human health, as well as the importance of promoting the development and timely incorporation of science and Indigenous knowledge . . .

I'm sorry, I'm reading the first one:

. . . and timely incorporation of scientifically justified and Indigenous knowledge-based alternative methods and strategies in the testing and assessment of substances . . .

And then this is where it will change with Senator Galvez's amendment about the "reduce, replace and refine."

The Chair: I think we should go to a vote. I think we know exactly what you are seeking. It is moved by the Honourable Senator McCallum:

That Bill S-5 be amended in clause 2, on page 2, by replacing line 20 with the following:

"and timely incorporation of scientifically justified and Indigenous knowledge-based alter-".

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment as proposed by Senator McCallum?

Senator Gold: No.

The Chair: If you raise your hand that means you are in approval. All those against? Therefore defeated.

Senator Kutcher had an intervention.

Senator Kutcher: Thank you, Mr. Chair. I want to thank everybody for this careful analysis of animal testing that's going on in this bill. I think it's going to result in a better piece of legislation and be way better for animals in our testing as we move to get rid of this.

I asked officials to provide me a written note on this issue because I think that there was so much discussion. Let me share with you what officials have provided me. We can think about this as we come to animal testing throughout the bill.

The issue here is that proposals for animal testing should be understood in the broader context of efforts by the government to end testing on animals, and there will be several planned legislative regulatory and policy actions. First, the Ministry of Health is proposing to ban cosmetic testing on animals under the Food and Drugs Act. There are amendments under the Canadian Environmental Protection Act, 1999, or CEPA.

La sénatrice McCallum : Voici ce que ça dit :

qu'il reconnait le rôle de la science et des connaissances autochtones dans l'élaboration des décisions liées à la protection de l'environnement et de la santé humaine ainsi que l'importance de promouvoir l'élaboration et l'adoption, en temps opportun, de méthodes et stratégies...

Je suis désolé, je lisais le premier :

...fiées et fondées sur les connaissances autochtones pour l'essai et l'évaluation des substances...

Puis, c'est là que ça changera avec l'amendement de la sénatrice Galvez, « de réduire, de raffiner ou de remplacer... ».

Le président : Nous devrions le mettre aux voix. Je crois que nous savons exactement ce que vous voulez. Il est proposé par l'honorable sénatrice McCallum :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 2, à la page 2, par substitution, à la ligne 20, de ce qui suit :

fiées et fondées sur les connaissances autochtones pour l'essai et l'évaluation des substances afin de ré-

Vous plaît-il, chers collègues, d'adopter la motion dans l'amendement proposé par la sénatrice McCallum?

Le sénateur Gold : Non.

Le président : La main levée signifie qu'on approuve. Ceux qui sont contre? C'est donc rejeté.

Le sénateur Kutcher voulait intervenir.

Le sénateur Kutcher : Merci, monsieur le président. Je tiens à vous remercier tous pour cette analyse minutieuse de l'expérimentation animale que fait le projet de loi. Je prévois que ça aboutira à une loi bonifiée, qui améliorera considérablement le sort des animaux employés en expérimentation animale, vers la suppression de laquelle nous nous acheminons.

J'ai demandé aux fonctionnaires de me communiquer une note écrite sur cette question, qui a alimenté tellement de discussions. Permettez-moi de vous en communiquer la teneur. Nous pourrions y réfléchir quand nous arriverons aux nombreuses évocations de l'expérimentation animale dans le projet de loi.

L'enjeu, ici, est que les propositions visant l'expérimentation animale devraient être comprises dans le contexte plus général des efforts du gouvernement pour mettre fin à cette expérimentation, et plusieurs mesures prévues sur le plan législatif, réglementaire et politique suivront. D'abord, le ministère de la Santé propose d'interdire l'expérimentation animale dans le domaine des cosmétiques, sous le régime de

Second, the government tends to amend regulations such as the New Substances Notification Regulations (Chemicals and Polymers) under CEPA that explicitly require animal data testing to promote the use of valid, non-animal testing methods where available.

Third, I understand that departments are considering developing a strategy to end testing on vertebrate animals and convene a multi-interest advisory body to address this issue.

So there will be motions that I will support with subamendments for the approach under CEPA as possible. When we get to them, I will do that. I want to ensure that, as we had talked previously with Senator Galvez, we prioritize by replace, reduce and then refine animal testing on vertebrates as we had discussed before.

There will also be two non-legislative proposals coming forward from the government. They will convene an ad hoc group of scientific and technical experts to provide advice on efforts to replace, reduce and refine the use of vertebrate animal testing. Mechanical management plan uses this approach through expert engagement.

Second, the government is considering developing a strategy to support the implementation of CEPA that prioritizes ongoing efforts to reduce reliance on animal toxicity testing of chemicals while ensuring protection of human health and environment. Thank you.

The Chair: At this point, we would normally vote on clause 2, but given the request to stand it, we'll proceed to clause 3.

Senator Patterson: I have in my package an amendment by Senator Galvez of clause 2 on page 2 respecting lines 22 and 23. Has that been withdrawn? Was it passed at the last meeting?

Senator Galvez: Yes.

Senator Patterson: It's coming back to me. Is the word "refine" still in the bill as amended in clause 2?

Senator Galvez: Yes, as amended.

Senator Patterson: Thank you very much.

la Loi sur les aliments et drogues. Des amendements sont également prévus sous le régime de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999.

Ensuite, le gouvernement a tendance à modifier des règlements comme celui sur les renseignements concernant les substances nouvelles (substances chimiques et polymères) sous le régime de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, qui exige explicitement des tests sur des données animales pour promouvoir l'emploi de méthodes valides d'expérimentation non animale, si elles existent.

Enfin, il paraîtrait que les ministères envisagent d'élaborer une stratégie pour mettre fin à l'expérimentation animale sur les vertébrés et de missionner un organe consultatif constitué de divers groupes d'intérêts pour examiner la question.

J'appuierai donc avec des sous-amendements les éventuelles motions proposées pour la marche à suivre sous le régime de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, si possible. C'est ce que je ferai quand nous y arriverons. Je tiens à vous assurer que, suivant nos discussions antérieures avec la sénatrice Galvez, nous voulons surtout remplacer, réduire et raffiner l'expérimentation animale sur les vertébrés.

Le gouvernement fera également des propositions non législatives. Il convoquera un groupe spécial de scientifiques et de techniciens pour le conseiller sur des efforts visant à remplacer, à réduire et à raffiner l'expérimentation animale sur les vertébrés. Un plan de gestion mécanique emploie cette démarche par l'entremise de la mobilisation d'experts.

Ensuite, le gouvernement envisage d'élaborer une stratégie pour appuyer la mise en œuvre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement qui privilégie des efforts permanents pour s'affranchir des tests de toxicité sur les animaux tout en assurant la protection de la santé humaine et de l'environnement. Merci.

Le président : Normalement, au point où nous sommes rendus, nous mettrions aux voix l'article 2, mais comme on a demandé de le réserver, nous passons à l'article 3.

Le sénateur Patterson : Ma liasse renferme un amendement de la sénatrice Galvez pour l'article 2, à la page 2, concernant les lignes 21 et 22. A-t-il été retiré? A-t-il été adopté à la dernière réunion?

La sénatrice Galvez : Oui.

Le sénateur Patterson : Cela me revient. Le mot « raffiner » figure-t-il toujours dans le projet de loi modifié à l'article 2?

La sénatrice Galvez : Oui, dans la version modifiée.

Le sénateur Patterson : Merci beaucoup.

The Chair: So we are going to stand on clause 2. Shall clause 3 carry?

Senator Galvez: No, shall clause 3—

The Chair: I think we have some amendments proposed by Senator McCallum and also by Senator Galvez but they seem to be in duplication. They are not? Not the first one. When we get there, we'll ask you to explain. Could we start with Senator McCallum? You are at MJM-S5-3-3-3b. The first amendment in clause 3.

Senator Kutcher: Got it, okay. Thank you.

Senator McCallum: So you want me to go through my reason for “cost-effective?” Because I had “cost-effective” removed. That’s under 3b. Do you want me to read it out?

The Chair: That’s the one we want to deal with?

Senator McCallum: It says:

That Bill S-5 be amended in clause 3, on page 3,

(a) by replacing lines 3 and 4 with the following:

“not be used as a reason for postponing measures to prevent environmental degrada-”;

(b) by replacing line 13 with the following:

“which right may be considered against relevant factors, in-”.

I removed the phrase “cost-effective.”

The Chair: That’s the only amendment? Remove the phrase “cost-effective?”

Senator McCallum: For this one, yes.

The Chair: Okay.

Senator McCallum: The phrase “cost-effective” was removed because it has been and may continue to be used by the proponent as an excuse for postponing measures to prevent and mitigate environmental degradation.

It’s already happening in Alberta, where the government and the proponents have said the cost is going beyond them. The toxic waste has accumulated over the last 50 years and continues to accumulate. The Athabasca Region First Nations state that the need to improve tailing-treatment technologies has been known since 1995. Unfortunately, viable economic treatment solutions for all tailings waste remain elusive. You can read from their report how the potential for industry to be unable to pay for its

Le président : Nous reporterons donc l’étude de l’article 2 pour l’instant. L’article 3 est-il adopté?

La sénatrice Galvez : Non, l’article 3 est-il...

Le président : Je crois que la sénatrice McCallum, de même que la sénatrice Galvez ont des amendements à proposer, mais ils semblent se recouper. Non? Pas le premier. Dès que nous y arriverons, nous vous demanderons de nous expliquer tout cela. Pouvons-nous commencer par la sénatrice McCallum? Nous en sommes au MJM-S5-3-3-3b. C’est le premier amendement à l’article 3.

Le sénateur Kutcher : Je l’ai. Merci.

La sénatrice McCallum : Donc, vous voulez que je vous explique pourquoi je voudrais supprimer le mot « effectives » ici? C’est au 3b. Voulez-vous que je le lise à haute voix?

Le président : C’est bien celui dont nous voulons parler?

La sénatrice McCallum : C’est écrit :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l’article 3, à la page 3 :

a) par substitution, à la ligne 3, de ce qui suit :

« sures visant à prévenir la dégradation de »;

b) par substitution, à la ligne 10, de ce qui suit :

« loi, lequel droit peut être évalué en regard de facteurs ».

J’ai retiré le mot « effectives ».

Le président : C’est la seule modification? Vous retirez le mot « effectives »?

La sénatrice McCallum : Dans ce cas-ci, oui.

Le président : Très bien.

La sénatrice McCallum : Je propose de supprimer le mot « effectives » ici, parce que les promoteurs l’utilisent et pourraient continuer de l’utiliser comme excuse pour reporter les mesures visant à prévenir et à atténuer la dégradation de l’environnement.

C’est déjà ce qui se passe en Alberta, où le gouvernement et les promoteurs disent que les coûts sont trop élevés. Les déchets toxiques s’accumulent depuis 50 ans et continuent de s’accumuler. Les Premières Nations de la région d’Athabasca affirment qu’on sait depuis 1995 qu’il faut améliorer les technologies de traitement des résidus. Malheureusement, il y a toujours bien peu de solutions de traitement économiques et viables pour tous les déchets et résidus. On peut lire dans leur

environmental liabilities is significant, and that the potential abandonment of these liabilities will certainly impact federal jurisdiction.

There has been a history of non-enforcement by provincial agencies, and the companies are not putting more money aside for reclamation. So “cost-effective” can be used as an excuse, I said.

Senator Kutcher: Thank you, Senator McCallum, for your intervention, but I oppose the motion. This is a very complicated issue, and the language is important.

The Chair: Very short and sweet.

Senator Kutcher: I’m going to ask the officials to help us understand what this language means and why it’s used.

The Chair: We’re back to school now.

Senator Kutcher: Yes, we’re back to school. Could we have the officials weigh in on the meaning of the words “cost-effective,” and why they are in this legislation?

John Moffet, Assistant Deputy Minister, Environmental Protection Branch, Environment and Climate Change Canada: Senator, I would be happy to speak.

I would simply remark that this is the same definition of the precautionary principle that has been codified in international agreements and in domestic legislation since the Rio Declaration in 1992. Making a change in the definition now would be changing something that appears in multiple other statutes and policy documents, creating uncertainty as to the appropriate interpretation of the principle.

Senator McCallum: Because of the history of the inability to mitigate environmental degradation that exists, it’s going to create uncertainty for First Nations on their lands and in their lives. How will the government ensure that the tailings ponds and all the environmental damage, the toxins that lie around Indigenous lands are dealt with? They can’t afford to wait even another 10 years. You’re creating certainty for the word “cost-effective,” but you’re creating uncertainty with lives.

Senator Galvez: By now, everybody on this committee should be aware that science is ahead, technology follows science, and policies and regulations are behind technology. Also, it has taken 22 years to change this bill. So you can see that we are always very behind what is happening in reality and in the field.

rapport que le risque que l’industrie soit incapable de payer pour s’acquitter de ses responsabilités environnementales est grand et que l’abandon potentiel de ces responsabilités aura certainement une incidence sur le gouvernement fédéral.

Les organismes provinciaux n’ont jamais appliqué la loi, et les entreprises ne mettent pas plus d’argent de côté pour la remise en état de l’environnement. Donc le mot « effectives » peut être utilisé comme une excuse, comme je l’ai dit.

Le sénateur Kutcher : Merci, sénatrice McCallum, pour votre intervention, mais je m’oppose à la motion. C’est une question très complexe, et les mots sont importants.

Le président : C’est très clair et concis.

Le sénateur Kutcher : Je demanderais aux fonctionnaires de nous aider à comprendre ce que signifie ce mot ici et pourquoi il est utilisé.

Le président : Nous sommes de retour sur les bancs d’école.

Le sénateur Kutcher : Nous sommes de retour sur les bancs d’école, en effet. Les fonctionnaires peuvent-ils nous dire ce que signifie le mot « effectives » et pourquoi il figure dans cette loi?

John Moffet, sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de l’environnement, Environnement et Changement climatique Canada : Sénateur, je serai heureux de vous répondre.

Je ferais simplement remarquer qu’il s’agit de la définition même du principe de précaution qui est codifiée dans les accords internationaux et dans les lois canadiennes depuis la Déclaration de Rio, en 1992. De modifier cette définition ici reviendrait à changer une chose qui apparaît dans de multiples autres lois et documents stratégiques, ce qui créerait de l’incertitude quant à l’interprétation appropriée du principe en question.

La sénatrice McCallum : L’éternelle incapacité d’atténuer la dégradation de l’environnement créera de l’incertitude pour les Premières Nations, sur leurs terres et dans leur vie. Comment le gouvernement s’assurera-t-il que les bassins de résidus et tous les dommages environnementaux, les toxines qui se trouvent autour des terres autochtones seront traités? Ils ne peuvent pas se permettre d’attendre ne serait-ce que 10 ans de plus. On crée de la certitude sur le mot « effectives », mais de l’incertitude sur les vies des gens.

La sénatrice Galvez : À ce stade-ci, tous les membres du comité devraient savoir que la science est toujours en avance, que la technologie suit la science, puis que les politiques et les règlements sont en retard sur la technologie. De plus, il nous a fallu 22 ans pour modifier ce projet de loi. Vous pouvez donc constater que nous sommes toujours très en retard sur ce qui se passe dans la réalité et sur le terrain.

In that sense, there is already very important legislation elsewhere in the world, in Europe and, notably, also in my province of Quebec, where they don't make any reference to cost or technical effectiveness. It shouldn't be a reason to postpone any measure.

I understand that Senator McCallum wants to take out the whole thing — “cost-effective” — and what I wanted in my amendment is to take out the word “cost” and just leave it as “effective,” because we don't know what's going to come later. Does it really need to be only cost-effective? Maybe it could even be beneficial and not only ensuring minimum effectiveness.

So I want to support this Senator McCallum's motion of taking away “cost-effective” because it shouldn't be a barrier to postpone measures, which is what we have seen already, as she already described it. Also, there is no “cost” in the French version of the bill.

The Chair: Are you finished, Senator Galvez?

Senator Galvez: Yes.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: Briefly, I want to support Senator Galvez. It seems to me that it is too easy an excuse to say that, because it all costs too much, we will not do it, especially now that we know all the dangers of these products. The use of the word “cost” diminishes the responsibilities of companies and allows them an easy escape.

I would tell you that I quite agree, however, with keeping the word “effective,” because they are two different concepts. You can't just say that you need to take action, but effective action. It is not the same thing. If you take action, it could be any action, but if you demand to take effective action, it is much stronger.

I would tend to agree with Senator Galvez's proposal to delete only the word “cost.”

[English]

Senator McCallum: I just want to ask a question.

Could you give me examples of “cost-effective” measures that have prevented environmental degradation when there are already threats of serious or irreversible damage?

The Chair: Senator Galvez, would you —

En ce sens, il y a déjà des lois très importantes ailleurs dans le monde, en Europe et notamment aussi dans ma province du Québec, où l'on ne fait aucunement mention du coût ou de l'efficacité technique. Cela ne devrait pas être une raison pour reporter une quelconque mesure.

Je comprends que la sénatrice McCallum veuille supprimer tout cela, en supprimant les mots « cost-effective » en anglais et « effectives » en français. Je propose pour ma part, dans mon amendement, de supprimer le mot « cost » en anglais, pour laisser simplement le terme « effective », parce que nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve. Faut-il vraiment que ce ne soit que rentable sur le plan des coûts? Peut-être même que ce pourrait être bénéfique et qu'il ne faut pas seulement assurer une efficacité minimale.

Je veux donc appuyer la motion de la sénatrice McCallum visant à supprimer les mots « cost-effective » en anglais et « effectives » en français, car ce ne devrait pas être un obstacle justifiant le report de mesures, comme on l'observe déjà, comme elle l'a déjà décrit. De plus, il n'y a pas de « cost » dans la version française du projet de loi.

Le président : Avez-vous terminé, sénatrice Galvez?

La sénatrice Galvez : Oui.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Brièvement, je veux appuyer la sénatrice Galvez. Il me semble que c'est une excuse trop facile de dire que, parce que tout cela coûte trop cher, on ne le fera pas, surtout maintenant que l'on connaît tous les dangers de ces produits. L'utilisation du mot « cost » diminue les responsabilités des entreprises et leur permet une évasion facile.

Je vous dirais que je suis assez d'accord, par contre, pour garder le mot « effective », car ce sont deux concepts différents. On ne peut pas juste indiquer qu'il faut prendre des mesures, mais des mesures efficaces. Ce n'est pas la même chose. Si on prend des mesures, cela pourrait être n'importe quelle mesure, mais si on exige de prendre des mesures efficaces, c'est beaucoup plus fort.

Je serais plutôt d'accord avec la proposition de la sénatrice Galvez, qui veut supprimer seulement le mot « cost ».

[Traduction]

La sénatrice McCallum : Je veux juste poser une question.

Pourriez-vous me donner des exemples de mesures « effectives » sur le plan des coûts, qui ont empêché la dégradation de l'environnement alors qu'il y avait déjà des risques de dommages graves ou irréversibles?

Le président : Sénatrice Galvez, voulez-vous...

Senator McCallum: No, that's for the ministers.

Mr. Moffet: Could I respond generally?

The Chair: Please.

Mr. Moffet: The way in which the precautionary principle is written and has generally been interpreted in the reference to "cost-effective" is to refer to the cost-effectiveness of a measure from a societal perspective. So when the federal government takes action, and in particular when we regulate, we conduct a cost-benefit analysis. The cost-benefit analysis does not look at the cost to company X versus the benefit to society; the analysis looks at the overall costs to society and the overall benefits to society, including current and future generations.

So the goal is to identify measures that will, on balance, benefit current and future generations from an environmental and health perspective. That's the way in which the term is interpreted in federal policy.

Senator McCallum: I don't understand your reasoning because if it is precautionary and it is "cost-effective," why has there been nothing done with the tailings ponds and with the toxicity? They continue to exist. So I don't understand your answer.

The Chair: You have a right to your opinion. If you want to, we should vote on it. Otherwise, we can discuss it forever.

Senator McCallum: Isn't that sober second thought? I don't understand what he's saying to me. It's just words, and we'll continue to live in toxicity.

Will that be taken away? Will that be mitigated?

The Chair: Senator Kutcher, did you want to comment on that somewhat on behalf of the government?

Senator Kutcher: I can understand Senator McCallum's concerns. This is a principal component in the bill, and there has been a good discussion from Senator Galvez, and Senator Miville-Dechêne raised some very important points for us to consider.

Senator Sorensen: I often use filters of cost versus value and I think one of the things that Mr. Moffet was trying to express is that cost does not necessarily mean expense or financial cost. There are other costs. The word "cost" indicates money, but there are costs to many things that are not financial.

La sénatrice McCallum : Non, c'est pour les ministres.

M. Moffet : Puis-je vous répondre de façon générale?

Le président : Je vous en prie.

M. Moffet : Selon la façon dont le principe de précaution est conçu et est généralement interprété, dans le mot « effectives » ici, c'est qu'une mesure doit être rentable d'un point de vue sociétal. Ainsi, quand le gouvernement fédéral prend des mesures, et en particulier lorsque nous prenons des règlements, nous effectuons une analyse coûts-avantages. Cette analyse coûts-avantages ne vise pas à examiner le coût pour une entreprise X par rapport au bénéfice pour la société; elle vise à examiner les coûts globaux pour la société et les bénéfices globaux pour la société, pour les générations actuelles et futures.

L'objectif est donc de concevoir des mesures qui, dans l'ensemble, profiteront aux générations actuelles et futures du point de vue de l'environnement et de la santé. C'est ainsi que le terme est interprété dans la politique fédérale.

La sénatrice McCallum : Je ne comprends pas votre raisonnement, parce que si on agit avec précaution et que c'est rentable, pourquoi ne fait-on rien des bassins de résidus et des déchets toxiques? Ils sont toujours là. Je ne comprends pas votre réponse.

Le président : Vous avez droit à votre opinion. Si vous le voulez bien, nous devons voter sur ce point. Sinon, nous pourrions en discuter à n'en plus finir.

La sénatrice McCallum : N'est-ce pas là le propre d'un second examen objectif? Je ne comprends pas ce qu'il me dit. Ce ne sont que des mots, mais nous continuerons de vivre dans la toxicité.

Est-ce qu'elle sera éliminée un jour? Est-ce qu'elle sera atténuée?

Le président : Sénateur Kutcher, voudriez-vous faire quelques observations à ce sujet au nom du gouvernement?

Le sénateur Kutcher : Je peux comprendre les préoccupations de la sénatrice McCallum. Il s'agit d'un élément central du projet de loi, et il y a eu une bonne discussion avec la sénatrice Galvez; il y a aussi la sénatrice Miville-Dechêne qui a soulevé des points très importants à prendre en considération.

La sénatrice Sorensen : J'utilise souvent le filtre du coût par rapport à la valeur et je pense que l'une des choses que M. Moffet essayait d'exprimer, c'est que le coût ne correspond pas nécessairement à une dépense ou à un coût financier. Il y a d'autres coûts. Le mot « coût » renvoie à de l'argent, mais il y a bien d'autres coûts qui ne sont pas financiers.

Senator McCallum: What are we going to vote on? Is it to remove the word “cost” or “cost-effectiveness?”

The Chair: It’s for you to decide. You have an amendment that takes out the word “cost,” but Senator Galvez argues that her amendment is a bit clearer.

Senator McCallum: Effectiveness.

The Chair: My question to you is: Are you prepared to withdraw your amendment so we can focus on Senator Galvez’s amendment?

Senator McCallum: Yes.

The Chair: We withdraw the MJM-S5-3-3b and we will proceed to a vote on Senator Galvez’s amendment, which is RG-S5-3-3.

Senator Miville-Dechêne: I want to add to the comments by the government official that, if I understand you well, you’re saying “cost-effective” means cost-benefit. If it means cost-benefit, why is it written “cost-effective?” We could write, “cost-benefit.” I’m concerned that the words in the bill do not reflect, I think, what we heard from the officials.

Senator Seidman: Just to try to respond. I think what we heard from the officials is that we do a cost-benefit analysis. So that’s the point here. When you use the word “cost,” it’s a cost-benefit analysis.

The Chair: I suspect all of this we’re nearly saying the same thing. Therefore, can I proceed to a vote on Senator Galvez’s motion. It is moved by the Honourable Senator Galvez that:

That Bill S-5 be amended in clause 3, on page 3, by replacing line 3 of the English version with the following:

“not be used as a reason for postponing effec-”.

And that has been proposed.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion as in the amendment?

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: Put up your hands for those in favour.

Senator McCallum: To do a cost-benefit analysis then? That will be in the amendment?

An Hon. Senator: No, there would have to be another amendment.

La sénatrice McCallum : Sur quoi allons-nous voter? Est-ce pour enlever le mot « cost » en anglais ou les mots « cost-effective » en anglais et « effectives » en français?

Le président : C’est à vous de décider. Votre amendement vise à supprimer « cost » en anglais, mais la sénatrice Galvez soutient que son amendement est un peu plus clair.

La sénatrice McCallum : Allons-y pour l’efficacité.

Le président : Ma question est la suivante : êtes-vous prête à retirer votre amendement pour que nous puissions nous concentrer sur l’amendement de la sénatrice Galvez?

La sénatrice McCallum : Oui.

Le président : Nous retirons le MJM-S5-3-3b et passons au vote sur l’amendement de la sénatrice Galvez, le RG-S5-3-3.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je veux ajouter aux commentaires du représentant du gouvernement que si je vous comprends bien, vous dites qu’on considère « effectives » des mesures présentant un bon rapport coûts-avantages. Si cela renvoie au rapport coûts-avantages, pourquoi est-ce écrit « effectives »? Nous pourrions écrire « coûts-avantages ». Je déplore que les mots utilisés dans le projet de loi ne reflètent pas, à mon avis, ce que nous avons entendu des fonctionnaires.

La sénatrice Seidman : Pour essayer de vous répondre, je pense que ce que nous ont dit les fonctionnaires, c’est qu’on fait une analyse coûts-avantages. C’est l’argument ici. Lorsqu’on utilise le mot « coût », on renvoie à l’analyse coûts-avantages.

Le président : Je crois qu’avec tout cela, nous disons presque tous la même chose. Par conséquent, puis-je procéder au vote sur la motion de la sénatrice Galvez? Il est proposé par l’honorable sénatrice Galvez que :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l’article 3, à la page 3, par substitution, à la ligne 3 de la version anglaise, de ce qui suit :

« not be used as a reason for postponing effec- ».

C’est ce qui est proposé.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d’adopter la motion qui figure dans l’amendement?

Des voix : Oui.

Le président : Que ceux qui sont pour lèvent la main.

La sénatrice McCallum : Il faudrait faire une analyse coûts-avantages alors? Ce sera dans l’amendement?

Une voix : Non, il faudrait un autre amendement.

Senator McCallum: If we can put another amendment then.

The Chair: We'll deal with the one we're voting on and everyone can make an amendment at any point in time.

Senator McCallum: I want to hear what Senator Galvez has to say with that.

The Chair: This is her amendment.

Senator McCallum: This is her amendment. I wanted to hear what she —

The Chair: Senator Galvez, do you want to comment again on your amendment?

Senator Galvez: Yes. The question that Senator McCallum asked the official was clear. Can you give me an example where cost-benefit, as John explained, has been used? Can you give me an example? And he couldn't. The reason he couldn't is because there are not cost-effective measures for cleanup.

I agree with Senator Miville-Dechêne that the word "effective" is important, and that the word "cost" is not complete. We need to be clear in the language because otherwise we end up in court, and it is a judge who decides that the word "cost" not only means "monetary" but also implies social and this and the other, but it's not written in the bill.

The best is just to take away the word "cost" and leave the word "effective" because then it's clear that it has to be effective in any way that it could be effective: cost-effective, technologically, environmentally and human-health-effective. If we just put "cost," I think it brings confusion. To most people, "cost" means "monetary." That's why I propose to take away the word "cost," because it's already clear in the French version. We have to make it the same as the French version. Thank you.

Senator Arnot: I want to make a comment here in support of some of the issues that Senator McCallum is raising because I see in some of these issues a fundamental non-understanding which she is trying to address, in my opinion.

The fundamental problem that I observe is the honour of the Crown. Clearly and unequivocally, the Crown has not acted with honour in the past vis-à-vis the First Nations and the breach of two fundamental principles, one, the treaty relationship, the ongoing relationship in treaty. Many of the issues that Senator McCallum has raised are all about the treaties and the non-implementation of the treaty relationship according to the spirit and intent of treaty.

La sénatrice McCallum : Pourrions-nous présenter un autre amendement alors?

Le président : Nous commencerons par nous prononcer sur celui sur lequel nous votons, après quoi n'importe qui pourra proposer un autre amendement.

La sénatrice McCallum : Je voudrais entendre ce que la sénatrice Galvez a à dire à ce sujet.

Le président : C'est son amendement.

La sénatrice McCallum : C'est son amendement, mais je voudrais entendre ce qu'elle...

Le président : Sénatrice Galvez, voulez-vous commenter à nouveau votre amendement?

La sénatrice Galvez : Oui. La question que la sénatrice McCallum a posée au fonctionnaire est claire. Pouvez-vous me donner un exemple où le rapport coûts-avantages, tel que l'a expliqué M. Moffet, a été utilisé? Pouvez-vous m'en donner un exemple? Il n'a pas pu. La raison pour laquelle il n'a pas pu le faire, c'est qu'il n'y a pas de mesures de décontamination rentables.

Je suis d'accord avec la sénatrice Miville-Dechêne pour dire que le mot « effective » est important, dans la version anglaise, et que le mot « cost » n'est pas complet. Nous devons être clairs dans le choix des mots, faute de quoi la question sera soumise aux tribunaux, et c'est un juge qui décidera que le mot « cost » n'englobe pas que l'aspect financier, mais aussi l'aspect social, puis ceci et cela, mais ce n'est pas écrit dans le projet de loi.

Le mieux serait d'enlever le mot « cost » et de garder le mot « effective », parce qu'alors, il est clair qu'une mesure devrait être efficace de toutes les manières possibles : sur les plans financier, technologique, écologique et de la santé humaine. Si nous ne gardons que le mot « cost », je pense que cela crée de la confusion. Pour la plupart des gens, « cost » renvoie à l'aspect financier. C'est pourquoi je propose d'enlever le mot « cost », parce que c'est déjà clair dans la version française. Il faut faire comme dans la version française. Merci.

Le sénateur Arnot : Je voudrais faire un commentaire ici à l'appui des questions soulevées par la sénatrice McCallum, parce que je vois dans ces questions une incompréhension fondamentale, qu'elle essaie de corriger, à mon avis.

Le problème fondamental que j'observe est celui de l'honneur de la Couronne. Il est clair et sans équivoque que la Couronne n'a pas agi avec honneur dans le passé vis-à-vis des Premières Nations et qu'elle a violé deux principes fondamentaux, dont la relation découlant des traités, et ce, depuis longtemps. Bon nombre des questions soulevées par la sénatrice McCallum sont liées aux traités et au non-respect de la relation découlant des traités, de l'esprit et de l'intention des traités.

The second one is a breach of the nation-to-nation relationship, which is all about respect, and that respect has been fundamentally lacking and clearly demonstrated in Canada. The failure to address these issues and the continuing non-understanding are going to be fundamentally detrimental to reconciliation in this country.

It's all about the honour of the Crown; that high standard has not been met in the treaty relationship or the nation-to-nation relationship which the Government of Canada is talking about.

An example occurred yesterday in the Aboriginal Peoples Committee, where it was very clear that the Tataskweyak Cree Nation, the O-Pipon-Na-Piwin Cree Nation of South Indian Lake and the Athabaska Region First Nations have not been respected for a very long time.

I make that comment because I'm trying to support what Senator McCallum is trying to convey, I believe, and it's a non-understanding between the way the Indigenous people look at these issues and the way that non-Indigenous people look at these issues. Until that fundamental overarching issue is dealt with, these problems will continue. Thank you.

Senator Patterson: Senator Galvez has said that there is an inconsistency between the French version of the clause that we're looking at. That's subsection 2 on page 3 at the top of the page. There's an inconsistency between the French and the English version. I wonder if we could ask the officials to comment on whether and why there does appear to be an inconsistency between the French and English version, and which is the version to be relied on by the government?

The Chair: Mr. Moffet, do you want to comment to that?

Mr. Moffet: Again, the text in CEPA is taken from the text of the Rio Declaration, which was written in multiple languages at the same time, and in French it talks about "effective," and in English it talks about "cost-effective." That language again has been used in multiple federal and provincial statutes. I would point out that it is indeed reflected exactly that way, "cost-effective" in English and "effective" in French in the Quebec Sustainable Development Act, in reference to the precautionary principle.

Senator Miville-Dechêne: I understand what you're saying about international declarations; however, we are in Canada, and the laws are also read by people. "Effective" in French does not mean only "cost-effective"; it has a broader meaning.

No citizen will know the reference to which you're referring, so this needs to be clear. I think we have a problem. I would say that, obviously, for personal reasons, the French version seems to

La seconde violation concerne la relation de nation à nation, qui doit s'appuyer sur le respect, et ce respect fait fondamentalement défaut, comme on l'a clairement démontré au Canada. Le fait qu'on ne fasse rien pour y remédier et l'incompréhension persistante seront fondamentalement préjudiciables à la réconciliation dans ce pays.

C'est de l'honneur de la Couronne qu'il s'agit; cette norme élevée n'a pas été respectée dans la relation découlant des traités ou la relation de nation à nation dont parle le gouvernement du Canada.

On en a eu un exemple hier, au comité des peuples autochtones, où il est apparu très clairement que la nation crie Tataskweyak, la nation crie O-Pipon-Na-Piwin de South Indian Lake et les Premières Nations de la région d'Athabaska ne sont pas respectées depuis très longtemps.

Je fais ce commentaire parce que j'essaie d'appuyer le message que la sénatrice McCallum essaie d'exprimer, je crois : on ne comprend pas la façon dont les Autochtones voient ces questions et la façon dont les non-Autochtones les voient. Tant que cette question fondamentale ne sera pas réglée, les problèmes persisteront. Merci.

Le sénateur Patterson : La sénatrice Galvez a dit qu'il y a une incohérence entre la version française et la version anglaise de la disposition que nous examinons. C'est le paragraphe 2 de la page 3, en haut de la page. Il y a une incohérence entre la version française et la version anglaise. Je me demande si nous pourrions demander aux fonctionnaires de nous dire si et pourquoi il semble y avoir une incohérence entre la version française et la version anglaise, et quelle est la version sur laquelle le gouvernement devrait s'appuyer?

Le président : Monsieur Moffet, voulez-vous dire quelque chose à ce sujet?

M. Moffet : Encore une fois, le texte de la LCPE est tiré du texte de la Déclaration de Rio, qui a été rédigé en plusieurs langues en même temps. On y trouve le terme « effectives » en français et « cost-effective » en anglais. Ces termes ont été repris dans de nombreuses lois fédérales et provinciales. J'aimerais souligner que ce sont exactement les termes utilisés dans la Loi québécoise sur le développement durable, « cost-effective » en anglais et « effectives » en français, en référence au principe de précaution.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je comprends ce que vous dites au sujet des déclarations internationales; cependant, nous sommes au Canada, et les lois sont aussi lues par les gens. Le mot « effectives » en français ne signifie pas seulement « cost-effective », il a un sens plus large.

Aucun citoyen ne connaîtra la référence que vous citez, il faut donc que ce soit clair. Je pense que nous avons un problème. Je dirais qu'évidemment, pour des raisons personnelles, je trouve la

me much better because it leaves some leeway for the interpretation of this effectiveness.

The Chair: I would add the comment though that if you want to correct it, adopt senators' motions because that automatically corrects the English version. Having said that, if you allow me, I think we should proceed to a vote.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment? Let's go with the yeas first.

Yeas?

And nays?

Let's call it again. All those in favour of the amendment as proposed by Senator Galvez? Six on the screen.

Against? Thumbs down.

It is carried.

Now, Senator Miville-Dechêne, I think you have an amendment? And Senator Galvez, you have two more.

Senator Gold: Chair, I wonder if I might make a suggestion for the benefit of all of us.

Could you just indicate on the table of contents that was very well prepared for us what motion we're addressing? They're listed clause by clause with specific numbers and page references to the document that was provided to us. It would be really helpful if we could start the discussion by being able to zero in on the actual amendment that we're discussing.

The Chair: Senator Gold, I appreciate the question. You wanted simplicity, like I did, and I got numbers.

We're at number 8.

Senator Galvez: Sorry, chair. I lost my connection.

The Chair: We saw that.

Senator Galvez: Can you tell me where we are?

The Chair: Yes. We're dealing with your amendment, S5-3-3-11a, and you also have S5-3-3-11.

Senator Galvez: What happened with the one on "cost-effective?" Did we vote on it?

The Chair: Yes, we voted in favour of it.

version française bien meilleure, parce qu'elle laisse place à l'interprétation sur le sens d'« effectives ».

Le président : J'ajouterais que si vous voulez corriger cela, adoptez les motions des sénatrices, parce qu'elles viennent corriger automatiquement la version anglaise. Cela dit, si vous me le permettez, je pense que nous devrions passer au vote.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement? Allons-y d'abord avec les pour.

Qui est pour?

Qui est contre?

Recommençons. Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement proposé par la sénatrice Galvez lèvent la main. Je vois six mains à l'écran.

Qui est contre? Indiquez-le avec un pouce vers le bas.

L'amendement est adopté.

Maintenant, sénatrice Miville-Dechêne, je pense que vous avez un amendement à proposer? Et sénatrice Galvez, vous en avez deux autres.

Le sénateur Gold : Monsieur le président, je me demande si je pourrais faire une suggestion au bénéfice de tous.

Pourriez-vous nous indiquer quelle est la motion que nous nous apprêtons à étudier dans la table des matières, qui a été très bien préparée pour nous? On en trouve la liste article par article, avec des numéros précis et des renvois aux pages du document qui nous a été fourni. Ce serait vraiment utile de commencer la discussion en précisant de quel amendement nous discutons.

Le président : Sénateur Gold, je vous remercie de votre question. Vous vouliez de la simplicité, comme moi, donc j'ai obtenu des chiffres.

Nous en sommes au numéro 8.

La sénatrice Galvez : Je suis désolée, monsieur le président. J'ai perdu ma connexion.

Le président : Nous avons bien vu cela.

La sénatrice Galvez : Pouvez-vous me dire où nous sommes rendus?

Le président : Oui. Nous étudions votre amendement S5-3-3-11a, et vous avez aussi l'amendement S5-3-3-11.

La sénatrice Galvez : Qu'en est-il de l'amendement visant à supprimer le terme « effectives »? A-t-il été mis aux voix?

Le président : Oui, il a été adopté.

Senator Galvez: Thank you so much. Where are we now then?

The Chair: We are on your second amendment, on clause 3, S5-3-3-11a.

Senator Galvez: I'm opening my file. I'm so sorry.

The Chair: Senator Miville-Dechêne wants to add a comment.

Senator Miville-Dechêne: Senator Galvez, we talked about this section. You remember that we thought, because my amendment was a little bit more — I won't qualify it.

Senator Galvez: Yes.

Senator Miville-Dechêne: We could start with my amendment.

Senator Galvez: Yes, absolutely.

If Senator Miville-Dechêne's amendment passes, I will withdraw mine.

The Chair: For the sake of Senator Gold, it's number 10.

Senator McCallum: Can I say something?

We didn't go through 11a yet, "to protect the right of every individual in Canada — and the future generations," that you added, Senator Galvez. Isn't that where we are at, on 11a?

The Chair: We are on 11a, but it was requested that it be dealt with after Senator Miville-Dechêne deals with her amendments.

Senator McCallum: Is it 3-3-12?

The Chair: Number 10.

Senator Miville-Dechêne: It is S5-3-3-12, number 10 on the list. Are you with us then?

The idea here is that we're talking about an important sentence in this particular bill, which is the right to a healthy environment.

I will explain my reasoning, as what I am trying to do is quite simple. I can read the new sentence as I drafted it. It's article 3(a.2). I would say that we keep, "protect the right of every individual in Canada to a healthy environment as provided under this Act." Period.

La sénatrice Galvez : Merci beaucoup. Où en sommes-nous alors?

Le président : Nous en sommes à votre deuxième amendement portant sur l'article 3, le S5-3-3-11a.

La sénatrice Galvez : Je suis en train d'ouvrir le fichier. Je suis désolée.

Le président : La sénatrice Miville-Dechêne aurait un commentaire.

La sénatrice Miville-Dechêne : Sénatrice Galvez, nous avons discuté de cette partie. Si vous vous rappelez bien, nous avons jugé que mon amendement était un peu plus — je vais éviter les qualificatifs.

La sénatrice Galvez : Oui.

La sénatrice Miville-Dechêne : Nous pourrions commencer par mon amendement.

La sénatrice Galvez : Oui, tout à fait.

Si l'amendement de la sénatrice Miville-Dechêne est adopté, je retirerai le mien.

Le président : Pour la gouverne du sénateur Gold, c'est l'amendement n° 10.

La sénatrice McCallum : Puis-je dire quelque chose?

Nous n'avons pas encore traité de l'amendement 11a, « protéger le droit de tout particulier au Canada — ainsi que des générations futures », avec l'ajout que vous proposez, sénatrice Galvez. Ne sommes-nous pas rendus à cet amendement 11a?

Le président : C'est bien là où nous sommes rendus, mais il a été demandé que nous traitions d'abord de l'amendement de la sénatrice Miville-Dechêne.

La sénatrice McCallum : Est-ce l'amendement 3-3-12?

Le président : C'est le n° 10.

La sénatrice Miville-Dechêne : C'est l'amendement S5-3-3-12; le numéro 10 sur la liste. Est-ce que ça va?

Nous avons ici une phrase importante du projet de loi qui parle du droit à un environnement sain.

Je vais vous expliquer mon raisonnement, car ce que j'essaie de faire est plutôt simple. Je peux vous lire la nouvelle phrase après la suppression que j'ai faite. C'est au paragraphe 3(a.2). Je propose que nous conservions : « protéger le droit de tout particulier au Canada à un environnement sain, comme le prévoit la présente loi. » C'est tout.

We would take away, “which right may be balanced with relevant factors including social, economic, health and scientific factors.”

Why am I suggesting this particular amendment? Because we all know that no right is absolute, even a constitutional right in the Charter. In general, the balancing of those rights is done by courts.

In the UN declaration and where the right to a healthy environment has been legislated, the right has never been qualified as it is in Bill S-5.

Also, I would refer to what the MPs have done: in the 2017 report of the House of Commons on environment no such qualification was proposed. I was obviously surprised to see this particular qualification.

I can read to you, or you can read to yourself where the Human Rights Council:

Recognizes the right to a clean, healthy and sustainable environment as a human right that is important for the enjoyment of human rights.

So no qualification there.

I would add that, even in Canadian law, if you look at the housing policy in section 4(a) of the National Housing Strategy, it reads, “. . . recognize that the right to adequate housing is a fundamental human right affirmed in international law.”

Once again, even on the right of adequate housing, there is no qualification. I can stop there.

I would also add, and you know all this, that for this particular right there's no possibility for an individual to make a claim in front of the tribunal to enforce this right to a healthy environment. Even if my amendment is adopted, it doesn't mean that there will be a flurry of challenges by individuals in court to have this right affirmed. I think it would be more simple and fulsome to cut this sentence in two.

Senator Kutcher: Thank you, Senator Miville-Dechéne, for those well-argued thoughts.

I would like to propose a subamendment. We are on S5-3-3-12, right? Under(a.1)? To, “protect the right of every individual in Canada to a healthy environment is protected under this Act?”

And you want to —

Nous supprimerions : « lequel droit peut-être soupesé avec des facteurs pertinents, notamment sociaux, économiques, scientifiques et relatifs à la santé. »

Pour quelle raison je propose cet amendement? Parce que nous savons tous qu'aucun droit n'est absolu, ce qui est vrai même pour les droits constitutionnels conférés par la Charte. En général, ce sont les tribunaux qui assurent le juste équilibre dans l'application de ces droits.

Aussi bien dans la déclaration des Nations unies que dans les pays où ce droit à un environnement sain a été inscrit dans la loi, on ne l'a jamais qualifié comme on le fait dans le projet de loi S-5.

Je peux vous parler également de ce qu'ont fait nos collègues députés. Dans le rapport de 2017 de la Chambre des communes sur l'environnement, aucune qualification semblable n'est proposée. J'ai été bien sûr étonnée de voir que l'on qualifiait ainsi ce droit.

Je peux vous lire ou vous pouvez lire vous-même la résolution du Conseil des droits de l'homme qui

Considère que l'exercice du droit de bénéficier d'un environnement propre, sain et durable est un élément important de la jouissance des droits de l'homme.

Aucune qualification dans cette résolution non plus.

J'ajouterais que l'on peut observer la même chose dans le droit canadien. Ainsi, on peut lire à l'alinéa 4a) de la Loi sur la Stratégie nationale sur le logement : « ... reconnaître que le droit à un logement suffisant est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international ».

Encore là, il n'y a aucune qualification au droit à un logement suffisant. Je peux m'arrêter là.

J'ajouterais, et vous le savez tous déjà, qu'il n'est pas possible pour un particulier de s'adresser à un tribunal pour revendiquer ce droit à un environnement sain. Même si mon amendement était adopté, il ne se traduirait pas par une avalanche de contestations en cour par des particuliers souhaitant faire reconnaître ce droit. Je pense qu'il serait plus simple et pertinent de couper cette phase de moitié.

Le sénateur Kutcher : Merci, sénatrice Miville-Dechéne, pour ces réflexions bien étayées.

J'aimerais proposer un sous-amendement. Nous sommes à l'amendement S5-3-3-12, n'est-ce pas? C'est bien concernant le paragraphe (a.1)? Il se lit actuellement « protéger le droit de tout particulier au Canada à un environnement sain, comme le prévoit la présente loi »?

Et vous souhaitez...

Senator Miville-Dechêne: I want to stop at “Act.”

It’s on page 3, line 12.

Senator Kutcher: Let us have a moment then, because I think we are —

Senator Miville-Dechêne: Maybe you are in article 5. I am on page 3.

Senator Kutcher: I am on the wrong document.

The Chair: Go ahead, Senator Kutcher. The floor is yours.

Senator Kutcher: Thank you. I got a little confused by the jumping back and forth.

I oppose the motion for the following reasons, which Senator Miville-Dechêne already recognized. This right, like all rights, is not absolute. It is important to ensure that it continues to be reflected in the bill. Therefore, I oppose the amendment as it stands.

Senator Patterson: Could we please ask the official if he could explain why the bill proposed including social, economic, health and scientific factors? Does that relate to the Rio Declaration or other relevant legislation?

Mr. Moffet: Yes, senator. I would like to refer the question to my colleague Laura Farquharson, who can explain the way in which this provision relates to the overall new regime, including the establishment of an implementation framework.

Laura Farquharson, Director General, Legislative and Regulatory Affairs, Environmental Protection Branch, Environment and Climate Change Canada: As the senators noted, no rights are absolute. The structure and the right is being recognized under CEPA. Under this first section, we are recognizing a duty of the government to protect the right, balanced against those reasonable social, economic, health and scientific factors. Recognizing that duty, then there is an implementation framework which will elaborate on how the right is considered in the implementation of the whole act. Again, the factors and how those are balanced against the right are to be elaborated in that implementation framework.

Just as the senator said, no right is absolute. This gives clear indication of the other factors that may be relevant when you’re considering how to implement the right.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je veux m’arrêter à « loi ».

C’est à la ligne 10 de la page 3.

Le sénateur Kutcher : Juste un instant, je pense que nous sommes...

La sénatrice Miville-Dechêne : Peut-être êtes-vous rendu à l’article 5.1. Je suis à la page 3.

Le sénateur Kutcher : Je n’ai pas le bon document.

Le président : À vous la parole, sénateur Kutcher.

Le sénateur Kutcher : Merci. Les allers-retours m’ont un peu mélangé.

Je m’oppose à la motion pour le motif que la sénatrice Miville-Dechêne a elle-même évoqué. Ce droit, à l’instar de tous les droits, n’est pas absolu. Il est important de veiller à ce que le projet de loi continue d’en tenir compte. Je suis donc contre l’amendement dans sa forme actuelle.

Le sénateur Patterson : Pourrions-nous demander aux fonctionnaires de nous expliquer pourquoi le projet de loi propose la prise en compte des facteurs sociaux, économiques, scientifiques et liés à la santé? Est-ce qu’il y a un lien avec la Déclaration de Rio ou d’autres lois pertinentes?

M. Moffet : Oui, sénateur. J’aimerais renvoyer la question à ma collègue, Laura Farquharson, qui peut vous expliquer comment cette disposition s’inscrit dans le nouveau régime, y compris pour ce qui est de l’établissement d’un cadre de mise en œuvre.

Laura Farquharson, directrice générale, Affaires législatives et réglementaires, Direction générale de l’intendance environnementale, Environnement et Changement climatique Canada : Comme les sénateurs l’ont souligné, aucun droit n’est absolu. La structure de ce droit et ce droit lui-même sont reconnus dans la LCPE. En vertu de cette première disposition, nous reconnaissons que le gouvernement est tenu de protéger ce droit tout en tenant compte de ces facteurs sociaux, économiques, scientifiques et liés à la santé. Une fois ce droit reconnu, il faut établir un cadre de mise en œuvre qui déterminera comment ce droit sera pris en compte dans l’application de l’ensemble de la loi. C’est donc dans ce cadre de mise en œuvre que l’on précisera les facteurs à considérer et la manière dont ils interviendront dans la concrétisation de ce droit.

Comme le sénateur vient de le dire, aucun droit n’est absolu. Cette disposition indique clairement les autres facteurs pouvant être pertinents lorsqu’on considère la manière dont ce droit va s’exercer.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: I would like to respond to that. Indeed, I began my argument by saying that no right is absolute. You are right, Senator Kutcher, that no right is absolute, but my main point was that in Canadian law and even in rights as they are set out internationally, rights are not qualified. In fact, they are stated and then interpreted by the courts and by governments. So as soon as you qualify a right, you reduce its scope.

In this case, it helps its implementation, but it could also reduce its scope. Normally, rights are not qualified. Let's think about those in the Canadian Charter of Rights and Freedoms, because they are the ones that are used most often. They are left as open-ended as possible. Why qualify a right to a healthy environment when the National Housing Act does not qualify the right to adequate housing?

[English]

Senator Kutcher: Thank you very much for that, Senator Miville-Dechêne. I would like to propose a subamendment to your comment. Hearing what you are saying, and also trying to balance the other perspectives here, I would suggest that instead of putting a period after "act." we put a comma and then put "subject to any reasonable limits." That would provide a way of encapsulating all the good points that you made, senator. I also think it would be consistent with the way the act is written.

Senator McCallum: Senator Galvez and I have not addressed the first part. We are looking at amendments to lines 13 and 14, which is part of this. I actually have four amendments that deal with 13 and 14. I think we should look at them before a subamendment is made. I have four, and I think Senator Galvez has one.

Senator Galvez: I agree with Senator McCallum because my amendment is exactly the same as Senator Kutcher's proposed subamendment. Let's keep going in an orderly fashion.

The Chair: The other problem we have is Senator McCallum's amendments were submitted in English only. We cannot vote on them because we need to have a French copy.

Ms. Cardinal: The subamendments from Senator Kutcher.

Senator McCallum: I didn't make subamendments.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : J'aimerais répondre à cela. En effet, j'ai commencé mon argumentaire en disant qu'aucun droit n'était absolu. Vous avez raison, sénateur Kutcher, de dire qu'aucun droit n'est absolu, mais mon argument principal était de dire que, dans la législation canadienne et même dans les droits tels qu'ils sont énoncés à l'échelle internationale, on ne qualifie pas les droits. En fait, on les énonce et ils sont par la suite interprétés par les tribunaux et par les gouvernements. Donc, dès qu'on qualifie un droit, on en réduit sa portée.

Dans ce cas-ci, cela aide à sa mise en œuvre, mais cela pourrait également en réduire sa portée. Or, normalement, les droits ne sont pas qualifiés. Pensons à ceux de la Charte canadienne des droits et libertés, parce que ce sont ceux qu'on utilise le plus souvent. On laisse cela le plus ouvert possible. Pourquoi qualifier un droit à l'environnement sain alors que, dans la Loi nationale sur l'habitation, on ne qualifie pas le droit à un logement adéquat?

[Traduction]

Le sénateur Kutcher : Merci beaucoup pour ces précisions, sénatrice Miville-Dechêne. Je voudrais proposer un sous-amendement. À la lumière de ce que vous venez de nous dire et pour essayer de tenir compte également des autres points de vue présentés, je suggérerais que, plutôt que de mettre un point final après « loi », nous mettions une virgule pour enchaîner avec « sous réserve des limites raisonnables. » Nous pourrions ainsi résumer tous les bons arguments que vous avez présentés, sénatrice. Je pense que cela serait également conforme à la manière dont la loi est rédigée.

La sénatrice McCallum : La sénatrice Galvez et moi-même n'avons pas traité de la première partie. Nous demandons des amendements aux lignes 10 à 12 du même article. J'ai en fait quatre amendements qui portent sur les lignes en question. Je pense que nous devrions étudier ces amendements avant qu'un sous-amendement soit présenté. J'en ai quatre, et je pense que la sénatrice Galvez en a un.

La sénatrice Galvez : Je suis d'accord avec la sénatrice McCallum parce que mon amendement est identique au sous-amendement que vient de proposer le sénateur Kutcher. Nous devrions continuer dans l'ordre.

Le président : Il y a un autre problème du fait que les amendements de la sénatrice McCallum ont été soumis en anglais seulement. Nous avons besoin d'une version française pour que ces amendements puissent être mis aux voix.

Mme Cardinal : Nous en sommes au sous-amendement du sénateur Kutcher.

La sénatrice McCallum : Je n'ai pas présenté de sous-amendement.

The Chair: Senator Kutcher did. I stand corrected. Senator Galvez's amendments include the amendments proposed by Senator Kutcher. While we can't deal with his amendment, we can deal with Senator Galvez's amendment.

Ms. Cardinal: We need to vote on her amendment, or she can withdraw it.

Senator McCallum: Then we'll go on to deal with mine.

The Chair: First, we have to vote on Senator Miville-Dechêne's amendment. We'll come to Senator McCallum, but it seems to be equal in spirit to Senator Miville-Dechêne's amendment. Maybe you could withdraw those, or we can vote on yours separately afterwards.

Can we therefore proceed on the vote on Senator Miville-Dechêne's amendment?

Ms. Cardinal: Do you want to vote on it or do you want to withdraw it?

Senator Miville-Dechêne: Withdraw.

The Chair: To be clear, we are withdrawing your amendment?

Senator Miville-Dechêne: Yes. And we are going to Senator Galvez's.

The Chair: Senator Galvez, can you move your amendment?

Senator Galvez: Yes. I move:

That Bill S-5 be amended in clause 3, on page 3,

(a) by replacing line 11 with the following:

“(a.2) protect the right of every individual in Canada — and of future generations — to”;

(b) by replacing lines 13 and 14 with the following:

“subject to any reasonable limits”;

That is the same subamendment that Senator Kutcher just proposed.

Le président : On parle bien du sous-amendement du sénateur Kutcher. L'un des amendements de la sénatrice Galvez reprend exactement ce qui est proposé dans le sous-amendement du sénateur Kutcher. Nous ne pouvons donc pas traiter de ce sous-amendement, mais nous pouvons débattre de l'amendement de la sénatrice Galvez.

Mme Cardinal : Nous devons mettre son amendement aux voix, ou encore elle peut le retirer.

La sénatrice McCallum : Nous pourrions alors traiter du mien.

Le président : Nous devons d'abord mettre aux voix l'amendement de la sénatrice Miville-Dechêne. Nous pourrions ensuite nous intéresser à ce que propose la sénatrice McCallum, mais l'esprit semble le même que pour l'amendement de la sénatrice Miville-Dechêne. Peut-être pourriez-vous retirer ces amendements? Sinon, nous pourrions les mettre aux voix séparément par la suite.

Pouvons-nous donc mettre aux voix l'amendement de la sénatrice Miville-Dechêne?

Mme Cardinal : Voulez-vous qu'on le mette aux voix ou souhaitez-vous le retirer?

La sénatrice Miville-Dechêne : Je le retire.

Le président : Pour que les choses soient bien claires, vous retirez votre amendement?

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui, et nous passons à celui de la sénatrice Galvez.

Le président : Sénatrice Galvez, pourriez-vous présenter votre amendement?

La sénatrice Galvez : Oui. Je propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 3, à la page 3 :

a) par substitution, à la ligne 8, de ce qui suit :

« a.2) protéger le droit de tout particulier au Canada, ainsi que des générations futures, à »;

b) par substitution, aux lignes 10 à 12, de ce qui suit :

« loi, sous réserve des limites raisonnables; ».

C'est identique au sous-amendement que vient de proposer le sénateur Kutcher.

Senator Sorensen: For clarity, Senator Galvez, are you suggesting that the words “social, economic, health and scientific factors” come out and be replaced by “subject to any reasonable limits?”

Senator Galvez: Exactly.

Senator Kutcher: I would like to do a subamendment to Senator Galvez’s amendment — not to support the reference to “future generations.” It would read:

. . . protect the right of every individual in Canada to a healthy environment as provided under this Act, subject to any reasonable limits.

That removes the reference to “future generations,” which, if added, would change the scope of the right and be contrary to the approach taken in the bill. The bill proposes that every individual in Canada has the right to a healthy environment, not a collective right. Recognizing the right of future generations is something entirely different.

Instead, I would propose an amendment to S5-1-2 to introduce the reference to the principle of intergenerational equity, which means it will be elaborated upon in the implementation framework on the right to a healthy environment for future generations.

The Chair: What paragraph are you amending?

Ms. Cardinal: Can you read out the actual subamendment?

Senator Kutcher: She did. You moved “future generations,” right, Senator Galvez?

Senator Galvez: Is it a question you are asking me?

Senator Kutcher: Your amendment had “future generations” in it?

Senator Galvez: Yes. And you are proposing to change to something on equity, intergenerational equity? That sounds very long. I think that future generations, that’s very important, and now we are aware that the pollution that happens today or happened yesterday impacts our children, our grandchildren. So I think adding “future generations” is much simpler and clearer than going into complex concepts of “intergenerational equity” that we need to define.

Senator Kutcher: I’m not putting “intergenerational equity” into this amendment. I’m going to bring that forward later under clause 5. I’m simply removing “future generations” because that would change the scope of the bill. The bill proposes that every

La sénatrice Sorensen : Je veux m’assurer de bien comprendre, sénatrice Galvez. Est-ce que vous proposez que les termes « notamment sociaux, économiques, scientifiques et liés à la santé » soient supprimés et remplacés par « sous réserve des limites raisonnables »?

La sénatrice Galvez : C’est exactement cela.

Le sénateur Kutcher : Je voudrais proposer un sous-amendement à l’amendement de la sénatrice Galvez. Je ne suis pas en faveur de la référence aux « générations futures ». La disposition se lirait donc comme suit :

[...] protéger le droit de tout particulier au Canada à un environnement sain, comme le prévoit la présente loi, sous réserve des limites raisonnables.

On supprime la référence aux « générations futures » dont l’ajout changerait la portée de ce droit et irait à l’encontre de l’approche adoptée dans ce projet de loi. Le projet de loi propose que chaque personne au Canada ait droit à un environnement sain; ce n’est pas un droit collectif. Reconnaître ce droit aux générations futures est quelque chose de totalement différent.

Je proposerais plutôt un amendement à S5-1-2 pour intégrer une référence au principe de l’équité intergénérationnelle de telle sorte que le droit à un environnement sain pour les générations futures soit pris en compte dans le cadre de mise en œuvre.

Le président : Quelle disposition voulez-vous modifier?

Mme Cardinal : Pouvez-vous nous lire le sous-amendement que vous proposez?

Le sénateur Kutcher : La sénatrice Galvez l’a lu. Vous avez proposé l’ajout de « générations futures », n’est-ce pas?

La sénatrice Galvez : C’est à moi que vous posez la question?

Le sénateur Kutcher : Votre amendement parlait bien des « générations futures »?

La sénatrice Galvez : Oui, et vous proposez de changer cela pour que l’on parle plutôt d’équité intergénérationnelle. Cela me semble très long. J’estime qu’il est très important de penser aux générations futures, car la pollution d’aujourd’hui et d’hier va avoir des répercussions pour nos enfants et nos petits-enfants. Je crois donc qu’il est plus simple et plus clair d’ajouter « générations futures » que d’introduire la notion complexe d’« équité intergénérationnelle » qu’il nous faudrait définir.

Le sénateur Kutcher : Je n’ajoute pas la notion d’« équité intergénérationnelle » à cet amendement. C’est une proposition qui viendra plus tard avec l’article 5. Je propose simplement que l’on supprime « générations futures » parce que cela changerait

individual in Canada has the right to a healthy environment. It's not a collective right. Recognizing the right of future generations would be beyond what this bill is able to do.

Senator Galvez: I would like to ask the officials if adding "future generations" is out of scope.

Mr. Moffet: I think the question of scope is a question for you, Mr. Chair, and the clerk. There is a distinction that Senator Kutcher is drawing, however, between the right — and Senator Galvez's amendment would create a new right, which would be a right for all future generations — and the current bill, which focuses on individual Canadians.

What Senator Kutcher is talking about is that he plans to introduce an amendment to indicate that when developing the implementation framework, among other things, the government must consider intergenerational equity. I'm sure you can debate the precise term, but the idea is, when developing the framework, we should look to future generations. However, the right itself is a right that is being recognized for individual Canadians alive at the time that the legislation would be implemented. That's very different than a collective right that would be accorded to all future generations that would result from the amendment of Senator Galvez.

Senator Galvez: Okay. I understand. Thank you, John. So in that case, I will withdraw the first part of my amendment.

Senator McCallum: I want to comment on that.

The Chair: Can we be clear what you are recommending, Senator Galvez?

Senator Galvez: Based on the explanation I have heard, I will withdraw the phrase that I was adding, "and of future generations," and I will leave the second part of my amendment, which is to add "subject to any reasonable limits."

The Chair: Is that RG-S5-3-3-11?

Senator Galvez: Yes, "a."

Senator McCallum: When you look at Indigenous people, at least First Nations, we have always seen ourselves as a collective. We have been treated as a collective under the Indian Act, under any court cases that come about.

When you look at future generations, what we do today will impact the future generations, so there is nothing to add to that. If you focus on individual Canadians, it will leave out the

la portée du projet de loi. Celui-ci propose que chaque personne au Canada ait droit à un environnement sain. Il ne s'agit pas d'un droit collectif. En reconnaissant ce droit aux générations futures, on outrepasserait ce que permet de faire ce projet de loi.

La sénatrice Galvez : J'aimerais que nos fonctionnaires puissent nous dire si l'ajout de « générations futures » élargirait la portée de ce projet de loi.

M. Moffet : Je pense que c'est au président et à la greffière qu'il incombe de trancher quant à la portée. Le sénateur Kutcher apporte cependant ici une distinction entre le nouveau droit que l'amendement de la sénatrice Galvez conférerait à toutes les générations futures et le projet de loi dans sa forme actuelle qui met l'accent sur les Canadiens considérés individuellement.

Le sénateur Kutcher indique par ailleurs qu'il prévoit présenter un amendement stipulant que le gouvernement devra, lors de l'établissement du cadre de mise en œuvre, tenir notamment compte de l'équité intergénérationnelle. Vous pourrez toujours débattre du terme exact à utiliser, mais il s'agit de s'assurer que les générations futures seront prises en considération lorsqu'on établira ce cadre. Toutefois, le droit tel que défini est un droit reconnu à chaque Canadien vivant au moment où la loi entrerait en vigueur. C'est très différent d'un droit collectif qui serait octroyé à toutes les générations futures comme le prévoit l'amendement de la sénatrice Galvez.

La sénatrice Galvez : D'accord, je comprends. Merci, monsieur Moffet. Je vais donc retirer la première partie de mon amendement.

La sénatrice McCallum : J'aurais un commentaire à ce sujet.

Le président : Pourriez-vous d'abord préciser ce que vous recommandez, sénatrice Galvez?

La sénatrice Galvez : Compte tenu des explications que l'on nous a fournies, je vais retirer le libellé que je proposais d'ajouter : « ainsi que des générations futures » en laissant intacte la seconde partie de mon amendement qui propose d'ajouter « sous réserve des limites raisonnables ».

Le président : Parlons-nous bien de l'amendement RG-S5-3-3-11?

La sénatrice Galvez : Oui, mais avec un « a » à la fin.

La sénatrice McCallum : Lorsqu'il est question des Autochtones, ou tout au moins des Premières Nations, nous nous voyons toujours comme un collectif. C'est ainsi que nous avons été traités en vertu de la Loi sur les Indiens de même que dans toutes les causes dont les tribunaux ont été saisis.

Nos actions d'aujourd'hui vont avoir un impact sur les générations futures; il est impossible de prétendre le contraire. Si vous vous intéressez uniquement aux Canadiens considérés

collective that we belong to as First Nations across Canada. How will that be taken into account?

When you look at the fact that this bill will concentrate on environmental justice, environmental justice principle, from Indigenous people, is that they are a collective.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: I am a little confused at this point about Mr. Moffet and Senator Kutcher's explanations. If you say that an individual right is being extended in this way, then you consider that it is an individual right for all citizens to benefit from a healthy environment. But it is an individual right over which citizens have no control, since they cannot challenge that right in court.

I must admit that saying that this right is being extended by talking about future generations seems quite strange to me, since it is a right that one cannot enforce in court as a citizen.

We are talking about collective rights here. Adding that we are extending this right to future generations seems to me to be normal at this point.

[English]

The Chair: Thank you. Just to clarify, we want to make sure we understand what you are proposing. Senator Kutcher made some recommendations that Senator Galvez accepted. Senator Galvez, can you tell us specifically what paragraph you are referring to? What did you accept? I understand you are withdrawing your amendment completely, am I correct? What would that amendment be?

Senator Galvez: Chair, may I suggest that we vote on the two parts of my amendment? No, we cannot split it. Okay.

Ms. Cardinal: We have to vote on the subamendment first.

The Chair: We have no choice but to go with the subamendment first.

Senator Seidman: Out of respect for Senator Galvez, who was withdrawing "and of future generations" after she heard the explanation of the officials, I think that is a strong point to make. But right now, I would say we have a subamendment on the floor that removes "and of future generations," and we should vote on that subamendment.

Senator Galvez: Yes. Thank you.

individuellement, vous allez laisser pour compte le collectif que forment les Premières Nations de tout le Canada. Comment pourra-t-on ainsi tenir compte de notre réalité?

Si l'on considère que ce projet de loi met l'accent sur la justice environnementale, il faut savoir que les Autochtones forment un collectif à prendre en compte pour l'application des principes de cet aspect de la justice.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je suis un peu confuse à ce stade-ci en ce qui concerne les explications de M. Moffet et du sénateur Kutcher. Si vous dites qu'on élargit ainsi un droit individuel, vous considérez donc que c'est un droit individuel pour tous les citoyens de bénéficier d'un environnement sain. Or, c'est un droit individuel sur lequel les citoyens n'ont aucune prise, puisqu'ils ne peuvent pas contester ce droit en cour.

Je vous avoue que le fait de dire qu'on élargit ce droit en parlant des générations futures me semble bien étrange, puisque c'est un droit dont on ne peut pas obtenir la mise en œuvre en cour à titre de citoyen.

On parle ici de droits collectifs. Le fait d'ajouter qu'on élargit ce droit pour les générations futures me semble normal à ce stade-ci.

[Traduction]

Le président : Merci. Nous voulons nous assurer de bien comprendre ce qui est proposé. Le sénateur Kutcher a fait certaines recommandations que la sénatrice Galvez a acceptées. Sénatrice Galvez, pouvez-vous nous indiquer exactement à quel paragraphe vous faites référence et ce que vous avez accepté? Je crois comprendre que vous retirez votre amendement au complet. Est-ce bien le cas? En quoi consisterait cet amendement?

La sénatrice Galvez : Monsieur le président, puis-je suggérer que l'on mette aux voix mon amendement en deux parties? Non, il n'est pas possible de le scinder. D'accord.

Mme Cardinal : Il faut d'abord mettre le sous-amendement aux voix.

Le président : Nous n'avons d'autre choix que de commencer par le sous-amendement.

La sénatrice Seidman : En tout respect pour la sénatrice Galvez qui était prête à supprimer « ainsi que des générations futures » après avoir entendu les explications des fonctionnaires, je pense que l'on va peut-être un peu trop vite. Je dirais que nous sommes maintenant saisis d'un sous-amendement visant à supprimer « ainsi que des générations futures », et que nous devrions mettre ce sous-amendement aux voix.

La sénatrice Galvez : Oui. Merci.

The Chair: RG-S5-3-3-11a. Agreed? Is the subamendment adopted? Put your hands up if you agree. All those against? So moved.

Now we can go back to Senator Miville-Dechêne's amendment.

Senator Galvez: No. Mine. As amended.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion as amended?

Senator Seidman: That removes "and of future generations?" Okay.

Senator Miville-Dechêne: But keeps "subject to any reasonable limits."

Senator Seidman: Exactly.

The Chair: I want to make sure we vote on the right thing here. All in favour of that please raise your hand.

Senator McCallum: I don't understand what we're doing. Are you doing "b" now?

Senator Galvez: We are doing "a" as amended.

Senator McCallum: So, "a" as amended, but now we are voting on "b?"

Senator Galvez: Yes.

Senator McCallum: By replacing lines 13 and 14 of Galvez's. Okay.

The Chair: Repeating the vote. All those in favour? All those against? Thumbs down. So carried.

Senator Galvez, have we covered all your amendments?

Senator Galvez: Are you talking to me, chair? So I have amendment RG-S5-3-3-14a. Page 3, after line 14, add a new clause. "That Bill S-5 be amended in clause 3 on page 3 by adding the following after line 14:"

The Chair: You are way ahead of us.

Ms. Cardinal: Senator Galvez, we'll deal with Senator McCallum's amendment, which comes before yours.

The Chair: It is number 11 on your road map for clause by clause.

Le président : Nous sommes à l'amendement RG-S5-3-3-11a. Est-ce que le sous-amendement est adopté? Levez la main si vous êtes d'accord. Tous ceux qui sont contre? Le sous-amendement est adopté.

Nous pouvons maintenant revenir à l'amendement de la sénatrice Miville-Dechêne.

La sénatrice Galvez : Non. Ce serait plutôt mon amendement. Tel que modifié.

Le président : Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter l'amendement tel que modifié?

La sénatrice Seidman : Avec la suppression de « ainsi que des générations futures »? D'accord.

La sénatrice Miville-Dechêne : Mais en conservant « sous réserve des limites raisonnables ».

La sénatrice Seidman : Exactement.

Le président : Je veux m'assurer que nous votons sur la bonne chose. Je demanderais à ceux qui sont en faveur de lever la main.

La sénatrice McCallum : Je ne suis pas certaine de comprendre ce que nous faisons. Sommes-nous rendus à « b »?

La sénatrice Galvez : Nous en sommes à la motion « a » telle que modifiée.

La sénatrice McCallum : C'est donc la motion « a » telle que modifiée, mais cela concerne l'alinéa b)?

La sénatrice Galvez : Oui.

La sénatrice McCallum : Par substitution aux lignes 10 à 12 de ce que propose la sénatrice Galvez. D'accord.

Le président : Nous reprenons le vote. Tous ceux qui sont pour? Ceux qui sont contre? L'amendement est adopté.

Sénatrice Galvez, avons-nous traité de tous vos amendements?

La sénatrice Galvez : Est-ce à moi que vous parlez, monsieur le président? J'ai aussi l'amendement RG-S5-3-3-14a qui propose une nouvelle disposition : « Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 3, à la page 3, par adjonction, après la ligne 12, de ce qui suit : ».

Le président : Vous avez pris beaucoup d'avance sur nous.

Mme Cardinal : Sénatrice Galvez, nous traitons maintenant de l'amendement de la sénatrice McCallum qui vient avant le vôtre.

Le président : C'est le numéro 11 dans votre feuille de route pour l'étude article par article.

Senator McCallum: So we are looking at 13a?

The Chair: Yes.

Senator Kutcher: Is Senator Galvez's RG-S5-3-3-11 withdrawn? Okay, thank you.

The Chair: We are now at number 11.

Senator McCallum: Mine is going back to this:

That Bill S-5 be amended in clause 3, on page 3, by replacing lines 13 and 14 with the following:

“which right may be considered against relevant economic factors, in-”.

And you will see on 13, which is the next one, that it is the same but it's on line 13. Then we look at 9a. I'm sorry, I know I'm mixing you up. The 9a is the consideration of that right, and then 9 is relevant.

What I'm going to say will hit all of those.

The Chair: Can you clarify something for us? On the list, we have two from you.

Senator McCallum: Yes, but the other two that I brought up have to do with the same thing.

The Chair: But you have 13a and 13, and they nearly say the same thing. I presume we should remove one of those.

Senator McCallum: Yes. I am going to go through it, and I want to see which one is better for Indigenous people.

I changed the wording “balanced with” with “considered against,” and removed “social, health and scientific factors.”

In their submission to the Energy Committee, the Assembly of First Nations, or AFN, stated:

While Bill S-5 purports to recognise the right to a healthy environment and enshrine the Government of Canada's duty to protect this right, the proposed amendments fall short without a legislated remedy. . . . The amendments would impose a requirement of the Government of Canada to protect the right, but the requirement is weakened because it allows for balancing against social, economic, health and scientific factors.

La sénatrice McCallum : Nous en sommes donc à l'amendement 13a?

Le président : Oui.

Le sénateur Kutcher : Est-ce que l'amendement RG-S5-3-3-11 de la sénatrice Galvez est retiré? D'accord, merci.

Le président : Nous en sommes au numéro 11.

La sénatrice McCallum : Le mien revient sur ce point :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 3, à la page 3, par substitution, aux lignes 10 à 12, de ce qui suit :

« loi, lequel droit peut être évalué en regard de facteurs économiques pertinents; »

Et vous verrez que c'est la même chose avec le suivant — le 13, mais c'est à la ligne 10. Ensuite, il y a le 9a. Je suis désolée, je sais que je mélange les choses. Le 9a, c'est la prise en compte de ce droit, puis le 9 est pertinent.

Ce que je vais dire va couvrir tous ces amendements.

Le président : Pouvez-vous nous expliquer quelque chose? Sur la liste, nous avons deux amendements de vous.

La sénatrice McCallum : Oui, mais les deux autres que j'ai proposés sont liés à la même chose.

Le président : Mais vous avez les amendements 13a et 13, et ils disent à peu près la même chose. Je suppose que nous devrions retirer un de ces amendements.

La sénatrice McCallum : Oui, je vais tout parcourir, et je veux savoir lequel est le meilleur pour les Autochtones.

J'ai substitué « évalué en regard de » à « soupesé avec des », et j'ai retiré « notamment sociaux, scientifiques et relatifs à la santé ».

Dans le mémoire qu'elle a soumis au comité de l'énergie, l'Assemblée des Premières Nations a déclaré ce qui suit :

Bien que le projet de loi S-5 vise à reconnaître le droit à un environnement sain et à entériner l'obligation du gouvernement du Canada de protéger ce droit, les modifications proposées sont insuffisantes sans solution prescrite par la loi... Les modifications apportées imposeraient au gouvernement du Canada l'obligation de protéger le droit, mais cette exigence est affaiblie par le fait qu'elle permet également d'établir un équilibre avec des facteurs sociaux, économiques, scientifiques et de santé.

The AFN's recommendation is that:

The provisions surrounding the right to a healthy environment should be strengthened by removing the language regarding balancing with economic factors or other factors. . . .

CEPA 1999 did not alleviate the toxicity surrounding the environment and lives of Indigenous people, but as witnesses stated, these toxicities have actually continued to increase and have moved from air to land deposition. In other words, there has been no balance, nor can there be a balance as the scale has been tipped in favour of destruction. Wording of the English language is critical, and the word "balance" has a positive connotation that goes with it.

However, one cannot ignore the concerns of environmentalists and First Nations by continuing to support the status quo, which will lead to increased harm, premature deaths, chronic diseases and a lower quality of life. Using the word "balance" while ignoring these negative impacts and allowing industry to carry on its destructive business is deliberate and misleading.

In previous decisions by government, the decisions of rights holders were not taken into account, especially when the rights holders decided against the project with justified reasons. So in the majority of times, the governments and regulatory boards have sided with the proponents. This is despite the negative effects of resource extraction on Indigenous lands and lives, causing slow death to Mother Earth, including land, air and water as well as the lives of First Nations.

That's why I put that "right may be considered against relevant" and I put "economic factors." When you look at "social, health and scientific," there is nothing that you are going to pull out of those three that would impact on the right to a healthy environment and would actually increase it.

So that word "economic" is in there. It's pretending that they are considering other rights when they haven't.

The Chair: But I think it's decision time, because 13a is nearly the same as 13, so you have to choose which one you want us to vote on.

Senator McCallum: Which "right may be considered against relevant factors." The same one is "considered against relevant factors." So I want 13, not 13a, to be the one voted on.

Voici ce que recommande l'APN :

Les dispositions entourant le droit à un environnement sain devraient être renforcées par le retrait du libellé concernant l'équilibre avec les facteurs économiques ou autre [...]

La LCPE 1999 n'a pas atténué la toxicité qui pèse sur l'environnement et la vie des peuples autochtones. Au contraire, comme l'ont déclaré les témoins, cette toxicité a continué d'augmenter. À la toxicité de l'air se sont ajoutés les dépôts de résidus. Autrement dit, il n'y a pas d'équilibre, et il ne peut pas y en avoir, car on a fait pencher la balance en faveur de la destruction. Le libellé de la version anglaise est crucial, et le mot « balance » a une connotation positive.

Cependant, on ne peut pas ignorer les préoccupations des environnementalistes et des Premières Nations en continuant à soutenir le statu quo, ce qui entraînera des dommages accrus, des décès prématurés, des maladies chroniques et une baisse de la qualité de vie. Utiliser le mot « balance », dans la version anglaise, tout en ignorant les effets négatifs et en permettant à l'industrie de poursuivre ses activités destructrices est un choix délibéré et trompeur.

Le gouvernement a antérieurement pris des décisions sans tenir compte des décisions des titulaires de droits, en particulier lorsque ces derniers avaient des raisons légitimes de s'opposer au projet. Par conséquent, dans la majorité des cas, les gouvernements et les organismes de réglementation se sont rangés du côté des promoteurs. Ils l'ont fait malgré les effets négatifs de l'extraction des ressources sur les terres et les vies des Autochtones, causant une mort lente de la Terre mère — la terre, l'air et l'eau — ainsi que des membres des Premières Nations.

C'est pourquoi j'ai mis « lequel droit peut être évalué en regard de facteurs économiques pertinents ». Vous n'allez rien tirer des facteurs « sociaux, scientifiques et relatifs à la santé » qui aurait des effets sur le droit à un environnement sain et qui y ajouterait quelque chose.

Donc, les facteurs « économiques » sont là. On ferait semblant que les autres droits sont tenus en compte alors que cela n'a pas été le cas.

Le président : Je crois qu'il est temps de prendre une décision, car l'amendement 13a est presque identique à l'amendement 13. Vous devez choisir celui que vous voulez mettre aux voix.

La sénatrice McCallum : Il y a « loi, lequel droit peut être évalué en regard de facteurs économiques pertinents », et il y a « loi, lequel droit peut être évalué en regard de facteurs ». Je veux que l'amendement 13 soit mis aux voix, et non l'amendement 13a.

The Chair: So you will withdraw 13a.

Senator McCallum: I'll withdraw 13a.

Senator Kutcher: Thank you, Senator McCallum, for withdrawing 13a. I would support this motion — the revised motion, number 12 on our list — adjust the balancing language used to protect the right to a healthy environment. Thank you.

The Chair: Senator McCallum, if you don't mind, if you can move your motion S5-3-3-13, and we'll proceed to a vote.

Senator McCallum: I move:

That Bill S-5 be amended in clause 3, on page 3, by replacing line 13 with the following:

“which right may be considered against relevant factors, in-”.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment? Put your hands up, those in favour. Those against? It is so moved. Carried.

Now we're at number 13.

Senator Galvez: I move:

That Bill S-5 be amended in clause 3, on page 3, by adding the following after line 14:

“(3) The Act is amended by replacing paragraph 2(1)(k) with the following:

while avoiding the use of vertebrate animals in testing and assessment where scientifically possible;”

This is just to strengthen what my previous amendment was doing. It is just to make sure that we are going to avoid animal testing whenever it's scientifically possible. That is to keep up with the development.

The Chair: We are trying to find the amendment.

Ms. Cardinal: Senator, could you say the coding at the top.

Senator McCallum: RG-S5-3-3-14a.

Ms. Cardinal: We don't have that amendment. We only have 14.

Senator Galvez: It's that one; it's 14. Yes. It's amendment number 13, RG-S5-3-3-14.

Le président : Donc, vous retirez l'amendement 13a.

La sénatrice McCallum : Je retire l'amendement 13a.

Le sénateur Kutcher : Merci de retirer l'amendement 13a, sénatrice McCallum. J'appuie cette motion — la motion révisée, soit le numéro 12 de notre liste — qui vise à rectifier le libellé concernant la protection du droit à un environnement sain. Merci.

Le président : Sénatrice McCallum, si vous le voulez bien, veuillez proposer votre motion S5-3-3-13, pour que nous procédions au vote.

La sénatrice McCallum : Je propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 3, à la page 3, par substitution, à la ligne 10, de ce qui suit :

« loi, lequel droit peut être évalué en regard de facteurs ».

Le président : Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion d'amendement? Ceux qui sont pour, veuillez lever la main. Ceux qui sont contre, manifestez-le. La motion est adoptée.

Nous en sommes maintenant au numéro 13.

La sénatrice Galvez : Je propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 3, à la page 3, par adjonction, après la ligne 12, de ce qui suit :

« (3) La même loi est modifiée par remplacement de l'alinéa 2(1)(k) par ce qui suit :

tout en évitant l'utilisation d'animaux pour les essais et les évaluations lorsque cela est scientifiquement possible; »

Cela ne fait que renforcer ce que mon amendement précédent accomplit. Il vise à garantir que nous allons éviter l'utilisation d'animaux pour les essais lorsque cela est scientifiquement possible, le but étant de suivre l'évolution de la situation.

Le président : Nous essayons de trouver l'amendement.

Mme Cardinal : Sénatrice, pourriez-vous nous donner le code qui se trouve au haut de la page?

La sénatrice McCallum : RG-S5-3-3-14a.

Mme Cardinal : Nous n'avons pas cet amendement. Nous n'avons que le 14.

La sénatrice Galvez : C'est le bon. C'est 14, oui. C'est l'amendement RG-S5-3-3-14.

The Chair: So it is “replacing paragraph 2(1)(k)” — is that the one?

Senator Galvez: Yes. It is:

That Bill S-5 be amended in clause 3, on page 3, by adding the following after line 14:

“(3) The Act is amended by replacing paragraph 2(1)(k) with the following:

while avoiding the use of vertebrate animals in testing and assessment where scientifically possible;”

The Chair: Sorry, we don’t have that. The draft we have says:

That Bill S-5 be amended in clause 3, on page 3, by adding the following after line 14:

“(3) The Act is amended by replacing paragraph 2(1)(k) with the following:

(k) endeavour to act expeditiously and diligently to assess whether existing substances or those new to Canada are toxic or capable of becoming toxic and to assess the risk such substances pose to the environment and human life and health while avoiding the use of vertebrate animals in testing and assessment where scientifically possible;”.

That’s a pretty long paragraph that doesn’t seem to be what you just read.

Senator Galvez: Okay. I’m sorry. I will bring that at the next meeting. I would like to go into 14a, then, that I think you have, because I don’t have it here. But you don’t have it in that either.

The Chair: I recommend we stand on RG-S5-3-3-14 and we do it next time.

Senator Galvez: Yes, please.

The Chair: We are at number 14.

Senator Galvez, we’re standing on S5-3-3-14, right?

Senator Galvez: Yes. You don’t have my 14a on the list?

The Chair: I think you have a choice. If you go to “a,” you are going to drop the other one, no?

Le président : Donc c’est celui qui dit : « par remplacement de l’alinéa 2(1)k ». C’est celui-là?

La sénatrice Galvez : Oui. Voici :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l’article 3, à la page 3, par adjonction, après la ligne 12, de ce qui suit :

« (3) La même loi est modifiée par remplacement de l’alinéa 2(1)k par ce qui suit :

tout en évitant l’utilisation d’animaux pour les essais et les évaluations lorsque cela est scientifiquement possible; »

Le président : Désolé. Nous n’avons pas cela. Le libellé que nous avons est :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l’article 3, à la page 3, par adjonction, après la ligne 12, de ce qui suit :

« (3) La même loi est modifiée par remplacement de l’alinéa 2(1)k par ce qui suit :

k) s’efforcer d’agir avec diligence pour déterminer si des substances présentes ou nouvelles au Canada sont toxiques ou susceptibles de le devenir et pour évaluer le risque qu’elles présentent pour l’environnement et la vie et la santé humaines tout en évitant l’utilisation d’animaux vertébrés pour les essais et les évaluations lorsque cela est scientifiquement possible; ».

C’est un assez long paragraphe qui ne semble pas correspondre à ce que vous venez de lire.

La sénatrice Galvez : D’accord. Je suis désolée. J’aurai cela à la prochaine réunion. J’aimerais parler de l’amendement 14a, que vous avez, je crois, car je ne l’ai pas. Mais vous ne l’avez pas non plus.

Le président : Je recommande que nous nous en tenions à l’amendement RG-S5-3-3-14 et que nous nous en occupions la prochaine fois.

La sénatrice Galvez : Oui, s’il vous plaît.

Le président : Nous en sommes au numéro 14.

Sénatrice Galvez, nous allons réserver l’amendement RG-S5-3-3-14. C’est juste?

La sénatrice Galvez : Oui. Vous n’avez pas mon amendement RG-S5-3-3-14a sur la liste?

Le président : Je crois que vous avez le choix d’opter pour l’amendement « a » et de laisser tomber l’autre, n’est-ce pas?

Senator Galvez: Okay. I will go with the one that you're asking, which is clause 3, page 3, 2(1)(k). Is that the one that you have, with the (k)?

The Chair: Yes.

Senator Galvez: I would like to add, "(k) endeavour to act expeditiously and diligently to assess whether existing substances or those new to Canada . . ." — is that the one?

The Chair: Yes. If you're ready to deal with that, we're all ready for you.

Senator Galvez: Okay.

The Chair: Number 13.

Senator Galvez: Chair, I don't have my rationale in front of me. I'm a little bit lost with my — okay. Page 10. Just a second.

The Chair: Number 13.

Senator Kutcher: When the time comes, I have a spelling amendment.

Senator Galvez: I don't want to delay, so I will present this amendment and the following in the next sitting.

The Chair: We'll stand clause 3. We're now going to number 14. Senator McCallum, S5-4-3-27.

Senator McCallum: Thank you.

That Bill S-5 be amended in clause 4, on page 3, by replacing line 27 with the following:

"to substances. First Nations must be considered distinctly within this group due to their unique fiduciary relationship with the Crown and their history of colonization and assimilation under the Crown. (*population vulnérable*)."

Before I start, I wanted to say that I didn't have a chance to discuss this with Senator Anderson, and I didn't know if she wanted to make a subamendment with First Nations and Inuit, but I will go over the definition of "vulnerable population."

First Nations through the Indian Act have a very unique place in Canadian history. No other group has undergone active but ongoing and slow genocide like they have, and this catalyst of oppression was done through legislation. First Nations are the only group who has a treaty relationship with Canada.

La sénatrice Galvez : D'accord. Je vais opter pour celui que vous demandez, soit l'article 3, à la page 3, qui vise l'alinéa 2(1)k). C'est celui que vous avez, avec le k)?

Le président : Oui.

La sénatrice Galvez : J'aimerais ajouter « k) s'efforcer d'agir avec diligence pour déterminer si des substances présentes ou nouvelles au Canada... » — c'est celui-là?

Le président : Oui. Si vous êtes prête à traiter de cela, nous sommes prêts aussi.

La sénatrice Galvez : D'accord.

Le président : Numéro 13.

La sénatrice Galvez : Monsieur le président, je n'ai pas mon explication sous les yeux. Je suis un peu perdue dans mes... D'accord. Page 10. Un instant.

Le président : Numéro 13.

Le sénateur Kutcher : Quand le moment sera venu, j'aurai un amendement au sujet de l'orthographe.

La sénatrice Galvez : Je ne veux pas retarder les travaux, alors je présenterai cet amendement et le suivant à la prochaine séance.

Le président : Nous allons réserver l'article 3. Nous passons maintenant au numéro 14. Sénatrice McCallum, c'est l'amendement S5-4-3-27.

La sénatrice McCallum : Merci.

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 4, à la page 3, par substitution, à la ligne 26, de ce qui suit :

« à des substances. Compte tenu de leur relation fiduciaire unique avec la Couronne et de leur passé marqué par la colonisation et l'assimilation sous l'autorité de la Couronne, les Premières Nations doivent être considérées de manière distincte au sein de ce groupe. (*vulnerable population*) ».

Avant de commencer, je tiens à dire que je n'ai pas eu l'occasion d'en discuter avec la sénatrice Anderson, et je ne savais pas si elle voulait faire un sous-amendement concernant les Premières Nations et les Inuits, mais je vais passer en revue la définition de « population vulnérable ».

Les Premières Nations, en vertu de la Loi sur les Indiens, occupent une place très particulière dans l'histoire du Canada. Aucun autre groupe n'a subi, comme les Premières Nations, un véritable génocide, continu et lent, et c'est une loi qui a servi de catalyseur à l'oppression. Les Premières Nations sont le seul groupe dont la relation avec le Canada découle des traités.

In their submission to ENEV, AFN states:

One of the largest concerns with Bill S-5 is that it fails to address the regulatory gap currently facing First Nations. First Nations lands and reserves currently fall into a “jurisdictional quagmire,” where reserves fall between the cracks of federal and provincial jurisdiction, posing a risk for unregulated exposures.

AFN continues:

This regulatory gap is widely acknowledged within the federal government and has been identified as a significant issue many times over the last 15 years. Part 9 of CEPA deals with federal lands and activities, which includes First Nations lands and reserves. However, this part of CEPA 1999 has failed to provide proper protection of First Nations environment.

And further:

The issue of the regulatory gap has been consistently identified as one of the largest barriers preventing First Nations from receiving fair environmental and human health protection. This regulatory gap persisted under CEPA and has prevented the fulfillment of environmental and social justice for First Nations Peoples, including the fulfillment of Aboriginal and Treaty Rights. The risk of these injustices continuing under Bill S-5 remains high.

The recommendation from AFN was to:

Expand and improve the language related to “geographically targeted areas” to reflect the intent that those areas should be identified, and that best efforts will be made to reduce pollution expeditiously and significantly in ‘sacrifice zones’ to levels that meet international standards; close polluting facilities; remediate contaminated sites; provide medical treatment; and, where necessary, relocate affected communities, in accordance with Article 32 (3) of the UN Declaration.

Senator Kutcher: Thank you very much, Senator McCallum. The reviews that I’ve had of this amendment raise concerns about including specific populations, which could potentially limit the list of who will be considered as a vulnerable population. I wonder if I could ask the officials to comment on Senator McCallum’s suggestion.

Dans sa soumission à ENEV, l’APN déclare :

L’une des plus grandes préoccupations concernant le projet de loi S-5 est qu’il ne corrige pas l’écart réglementaire auquel font actuellement face les Premières Nations. Les terres et les réserves des Premières Nations sont actuellement piégées dans un « bourbier juridique » en vertu duquel les réserves échappent à la fois aux compétences fédérales et aux compétences provinciales, ce qui représente un risque d’exposition non réglementée.

L’APN poursuit en disant :

Cet écart réglementaire, dont l’existence est largement reconnue au sein du gouvernement fédéral, a été désigné comme un problème important à maintes reprises au cours des 15 dernières années. La partie 9 de la LCPE porte sur les terres et les activités fédérales, ce qui englobe les terres et les réserves des Premières Nations. Toutefois, cette partie de la LCPE 1999 n’a pas permis de protéger adéquatement l’environnement des Premières Nations.

Et encore :

La question des lacunes de la réglementation a toujours été désignée comme un des principaux obstacles qui empêchent les Premières Nations de bénéficier d’une protection équitable de l’environnement et de la santé humaine. Cette lacune de la réglementation a persisté en vertu de la LCPE et a empêché la réalisation de la justice environnementale et sociale pour les Premières Nations, y compris l’exercice des droits ancestraux et issus de traités. Le risque que ces injustices soient maintenues malgré l’adoption du projet de loi S-5 demeure élevé.

Voici ce que recommande l’APN :

Développer et améliorer le libellé relatif aux « zones géographiques ciblées » afin de refléter l’intention que ces zones soient désignées et que tous les efforts soient déployés pour réduire la pollution de façon rapide et significative dans les « zones de sacrifice » à des niveaux conformes aux normes internationales; de fermer les installations polluantes; d’assainir les lieux contaminés; de donner des traitements médicaux; et, au besoin, de réinstaller les collectivités touchées, conformément à l’article 32 (3) de la déclaration des Nations Unies.

Le sénateur Kutcher : Merci beaucoup, sénatrice McCallum. Selon les commentaires que j’ai reçus à ce sujet, l’amendement soulève des préoccupations parce qu’il inclut des populations particulières, ce qui pourrait limiter la liste de ceux qui sont considérés comme faisant partie de la population vulnérable. Je me demande si je peux demander aux fonctionnaires de se prononcer sur la suggestion de la sénatrice McCallum.

Mr. Moffet: Thank you. Again, I'm going to ask my colleague Laura Farquharson to elaborate on this issue.

Ms. Farquharson: I can certainly start, but I know it is Health Canada that undertook a consultation on vulnerable populations, which is where part of the definition in the bill comes from. You'll note that no particular groups are identified, and that was done following the consultation with Indigenous peoples as well and, I understand, was part of what at least some of the Indigenous peoples suggested. Perhaps on that point we should go to Greg.

Greg Carreau, Director General, Safe Environments Directorate, Health Canada: Thank you, senator. Thank you, Laura, for the question. Indeed, Health Canada did undertake consultations on the definition of "vulnerable population," and that included two main concepts. The first is a group of individuals amongst the general population who are more susceptible to chemical exposures. The second is a scope of the subset of the population that may be more exposed to chemicals.

There was a very active consultation period. We do have a working definition that is on the Health Canada website that provides more details in terms of how CEPA would be implemented. Consistent with the senator's comments, the intent of the wording in the act would be not to define certain subpopulations.

Senator McCallum: I want to comment on that. Again, no other population has been targeted by industry. It has been the First Nations and their lands and the people who are suffering the most and have always suffered because of the land, the resources that lie there.

The Chair: Senator Anderson, did you want to add something?

Senator Anderson: I am definitely in support of Senator McCallum's motion. I also am in support of adding Inuit and Métis. I also agree with Senator McCallum that Inuit, First Nations and Métis are more susceptible to the damages of environmental degradation, effects to animals, and part of that also has to look at the subsistence reliance on the animals in our area. Because a large part of our food source are those animals that are impacted by pollutants that are also in our waters from our fish and our whales that we rely on for food, subsistence and lifestyle. I wanted to point that out. I would definitely like to add the amendment of "Inuit and Métis."

M. Moffet : Merci. Encore une fois, je vais demander à ma collègue Laura Farquharson de nous donner plus de détails sur cette question.

Mme Farquharson : Je peux certainement commencer, mais je sais que c'est Santé Canada qui a réalisé une consultation sur la population vulnérable. Cette consultation est en partie à l'origine de la définition contenue dans le projet de loi. Vous remarquerez qu'aucun groupe particulier n'est identifié, et ce libellé a été établi à la suite de la consultation des peuples autochtones. Si j'ai bien compris, cela faisait partie de ce qu'au moins certains des peuples autochtones ont suggéré. Sur ce point, nous devrions peut-être demander à M. Carreau de nous en parler.

Greg Carreau, directeur général, Direction de la sécurité des milieux, Santé Canada : Merci, sénateur. Merci de la question, madame Farquharson. En effet, Santé Canada a mené des consultations sur la définition de « population vulnérable », et cela comprenait deux grands concepts. Le premier est un groupe d'individus parmi la population générale qui sont plus susceptibles d'être exposés à des produits chimiques. Le second est la portée du sous-ensemble de la population qui peut être plus exposé aux produits chimiques.

Les consultations ont été très actives. Nous avons une définition de travail qui se trouve sur le site Web de Santé Canada et qui fournit plus de détails sur la façon dont la LCPE serait mise en œuvre. Conformément aux observations du sénateur, l'intention du libellé de la loi est de ne pas définir certaines sous-populations.

La sénatrice McCallum : J'aimerais commenter ce point. Encore une fois, aucune autre population n'a été ciblée par l'industrie. Ce sont les Premières Nations, leurs terres et les gens, qui souffrent le plus et qui ont toujours souffert à cause de la terre et des ressources qui s'y trouvent.

Le président : Sénatrice Anderson, vouliez-vous ajouter quelque chose?

La sénatrice Anderson : J'appuie sans réserve la motion de la sénatrice McCallum. J'appuie également l'ajout des Inuits et des Métis. Je suis également d'accord avec la sénatrice McCallum pour dire que les Inuits, les Premières Nations et les Métis sont plus susceptibles de subir les dommages causés par la dégradation de l'environnement et les effets sur les animaux. J'estime qu'il faut également tenir compte de leur dépendance à l'égard des animaux pour leur subsistance dans notre région. En effet, une grande partie de notre nourriture provient des animaux qui subissent les effets des polluants présents dans nos eaux, qu'il s'agisse de nos poissons ou de nos baleines. Nous en dépendons pour notre alimentation, notre subsistance et notre mode de vie. Je tenais à le souligner. J'aimerais définitivement proposer un sous-amendement visant à inclure « les Inuits et les Métis ».

The Chair: Senator Anderson, are you proposing an amendment to Senator McCallum's amendment or are you simply supporting her amendment?

Senator Anderson: I'm supporting her amendment, but I am also asking that there is an amendment that will read: "First Nations, Inuit and Métis."

Senator McCallum: It will read the same except for the addition of "Inuit and Métis."

Ms. Cardinal: I'm going to read the subamendment:

to substances. First Nations, Inuit and Métis must be considered distinctly within this group due to their unique fiduciary relationship with the Crown and their history of colonization and assimilation under the Crown. (*population vulnérable*).

The Chair: We will first vote on the subamendment. Is the subamendment carried? Raise your hand if you agree with the subamendment. Thumbs down for those who vote against the subamendment. The subamendment is refused.

Let's go to the amendment. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment? Those in favour of the amendment, please raise your hands. Those who are against, thumbs down. So defeated.

Therefore, shall clause 4 carry? No amendment to clause 4. Those in favour of clause 4, raise your hands. Those against, thumbs down. Clause 4 carries.

We're at number 15. Senator Patterson has an amendment.

Senator Patterson: I am pleased to be moving this amendment on Seal Day on the Hill. Here is the amendment. This is number 15 in the table of contents. I move:

That Bill S-5 be amended in clause 5, on page 3, by replacing lines 34 to 36 with the following:

"this section comes into force, cause a report to be tabled before each House of Parliament regarding consultations on how the right to a healthy environment ought to be considered in the administration of this Act.

(1.1) The report on consultations is to be considered by the committee of each House of Parliament that normally considers matters relating to the environment. Each committee is to report to its House and must include in its report a statement of direction on the development of an implementation framework regarding how the right to a healthy environment is to be considered in the administration of this Act.

Le président : Sénatrice Anderson, proposez-vous un amendement à l'amendement de la sénatrice McCallum ou appuyez-vous simplement son amendement?

La sénatrice Anderson : J'appuie son amendement, mais je demande également qu'il y soit ajouté « les Premières Nations, les Inuits et les Métis ».

La sénatrice McCallum : Le libellé sera le même, sauf qu'on ajoutera « les Inuits et les Métis ».

Mme Cardinal : Je vais lire le sous-amendement :

à des substances. Compte tenu de leur relation fiduciaire unique avec la Couronne et de leur passé marqué par la colonisation et l'assimilation sous l'autorité de la Couronne, les Premières Nations, les Inuits et les Métis doivent être considérés de manière distincte au sein de ce groupe. (*vulnerable population*).

Le président : Nous allons d'abord mettre aux voix le sous-amendement. Le sous-amendement est-il adopté? Veuillez lever la main si vous êtes pour le sous-amendement. Veuillez l'indiquer si vous êtes contre. Le sous-amendement est rejeté.

Passons à l'amendement. Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion d'amendement? Ceux qui sont pour, veuillez lever la main. Ceux qui sont contre, veuillez vous manifester. L'amendement est rejeté.

L'article 4 est-il adopté? Il n'est pas modifié. Veuillez lever la main si vous êtes pour le sous-amendement. Veuillez l'indiquer si vous êtes contre. L'article 4 est adopté.

Nous sommes rendus au numéro 15.

Le sénateur Patterson : Je suis ravi de proposer cet amendement à l'occasion de la Journée du phoque sur la Colline. Voici l'amendement. Il correspond au numéro 15 de la table des matières. Je propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 5, à la page 3, par substitution, aux lignes 32 à 36, de ce qui suit :

« nistres font déposer, dans les deux ans suivant la date d'entrée en vigueur du présent article, un rapport devant chaque chambre du Parlement concernant les consultations sur la façon dont le droit à un environnement sain devrait être considéré dans l'exécution de la présente loi.

(1.1) Le rapport sur les consultations sera examiné par le comité de chaque chambre normalement chargé des questions relatives à l'environnement. Chaque comité fera rapport à la chambre l'ayant constitué et le rapport comprendra un énoncé d'orientation sur l'élaboration d'un cadre de mise en œuvre quant à la façon dont le droit à un environnement sain sera considéré dans l'exécution de la présente loi.

(1.2) Taking into account the statement of direction received from each House of Parliament, the Ministers shall develop an implementation framework to set out how the right to a healthy environment will be considered in the administration of this Act.”.

That’s the amendment, Mr. Chair.

The Chair: How about 1.2? No? That’s not part of your motion, 1.2? I think you have a paragraph missing.

Senator Patterson: I thought I read that part. I read 1.2, Mr. Chair.

The Chair: Good. Thank you.

Senator Patterson: Colleagues, may I remind us all that Minister Guilbeault, in presenting this bill, welcomed amendments to improve the bill. This is a fundamental issue with me. As I said in my speech at second reading, I have a concern around defining what the right to a healthy environment would actually mean to Canadians. It’s a concept that requires clarity. As I stated in my second-reading speech, we have two court cases now being heard on the question of whether this right is a constitutionally protected one or a statutory right.

In my opinion, respectfully, we are putting the cart before the horse. We will be holding consultations on something while it is actively being considered by a provincial superior court and a federal court.

The minister pointed out in response to a question from Senator Arnot that this may be litigated, which doesn’t preclude the government from moving ahead with the deployment of that specific piece of legislation. Laura Farquharson, Director General, Legislative and Regulatory Affairs, Environmental Protection Branch, Environment and Climate Change Canada, told the committee:

The approach in the bill, as everyone has noted, is to elaborate on the meaning of the right and how that right will be considered in the administration of CEPA itself, through that implementation framework. The idea is that the elaboration of the meaning — which has some markers already in the bill in mentioning environmental justice, participation in decision making and non-regression — that the meaning will be elaborated through that framework.

That’s a lot of substantive information to be included in the framework, colleagues, information that would have far-reaching impacts on future policy in Canada.

(1.2) Les ministres tiendront compte de l’énoncé d’orientation du Sénat et de la Chambre des communes pour élaborer un cadre de mise en œuvre établissant la façon dont le droit à un environnement sain sera considéré dans l’exécution de la présente loi. ».

C’est l’amendement que je propose, monsieur le président.

Le président : Et qu’en est-il du paragraphe 1.2? Non? Il ne fait pas partie de votre motion, le paragraphe 1.2? Je crois qu’il vous manque un paragraphe.

Le sénateur Patterson : Je croyais avoir lu cette partie. J’ai lu le paragraphe 1.2, monsieur le président.

Le président : C’est bon. Merci.

Le sénateur Patterson : Chers collègues, puis-je rappeler à tous que le ministre Guilbeault, en présentant ce projet de loi, a dit souhaiter des amendements qui l’amélioreraient. C’est une question fondamentale pour moi. Comme je l’ai dit dans mon allocution, lors de la deuxième lecture, je suis préoccupé par la définition de ce que le droit à un environnement sain signifierait réellement pour les Canadiens. C’est un concept qui nécessite de la clarté. Comme je l’ai dit dans cette allocution, deux procès sont en cours pour déterminer si c’est un droit protégé par la Constitution ou un droit prévu par la loi.

À mon avis, en toute déférence, nous mettons la charrue avant les bœufs. Nous allons tenir des consultations à propos d’un enjeu sur lequel se penchent activement une cour supérieure provinciale et la Cour fédérale.

Le ministre a souligné, en réponse à une question du sénateur Arnot, que cela pourrait être contesté, ce qui n’empêche pas le gouvernement d’aller de l’avant avec le déploiement de ce texte de loi particulier. Laura Farquharson, directrice générale, Affaires législatives et réglementaires, Direction générale de l’intendance environnementale, Environnement et Changement climatique Canada, a déclaré au comité :

Comme tout le monde l’a fait remarquer, l’approche adoptée dans le projet de loi consiste à préciser la signification du droit et la façon dont il doit être pris en considération dans l’administration de la LCPE elle-même et le cadre de mise en œuvre. L’idée, c’est que la signification de ce droit — dont certains repères figurent déjà dans le projet de loi, comme la justice environnementale, la participation à la prise de décisions et le principe de non-régression — sera définie au moyen de ce cadre.

Chers collègues, cela fait beaucoup de renseignements de fond à inclure dans le cadre, renseignements qui auraient de vastes répercussions sur les politiques futures du Canada.

I think we need to respect the right and duty of parliamentarians. That's why I'm bringing forward a proposition that would have the government report back to Parliament to ensure that parliamentarians have a chance to discuss this with them further before they move ahead any further.

Today, we're being asked to approve something in principle, without any clear idea of what the nitty-gritty details are, like the meaning of, at the very least, a statutory right. This is not transparent, democratic governance.

We have even in several different contexts bills and policies that are brought forward based on quote, unquote "consultation with stakeholders." That turns out to be a small group of people in a room with no notice given to others to participate. I'm not saying that is going to be the case here, but I am saying that Parliament should at least get a chance to look at the report and proposed recommendations before we move further on this, at the moment, undefined right.

All this asks for, colleagues, is a report. It is not a veto but a chance for parliamentarians to see the result before it is finalized. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Patterson.

Senator Kutcher: Thank you, Senator Patterson. I would oppose the motion. There are many different aspects to this complicated and thoughtful amendment. Then after I finish explaining my perspective on this, I'll ask the officials to do that.

The motion would lead to delays in the implementation framework. We need that implementation framework to go ahead. At present, the ministers are required to develop an implementation framework within two years of Royal Assent. This motion would link that not to the development of the framework but to the tabling by the ministers of a report on consultations on the implementation of the framework in both houses of Parliament.

The time spent on generating such a report would divert resources from the development of the implementation framework and delay it.

Additional delays would result from the consideration of this report in both houses of Parliament by their respective committees that study environmental matters. There is no time limit for such considerations or for the committees to provide the required statement of direction on the development of the implementation of the framework, which would need to be taken into account. So this would result in unacceptable delays in implementation.

Je pense que nous devons respecter le droit et le devoir des parlementaires. Voilà pourquoi je présente une proposition qui obligerait le gouvernement à faire rapport au Parlement pour veiller à ce que les parlementaires aient l'occasion de discuter davantage avec le gouvernement avant qu'il n'aille plus loin.

Aujourd'hui, on nous demande d'approuver quelque chose en principe, sans que nous ayons une idée précise des détails, comme la signification, à tout le moins, d'un droit prévu par la loi. Ce n'est pas une gouvernance transparente et démocratique.

Nous avons même, dans plusieurs contextes différents, des projets de loi et des politiques qui sont présentés à la suite de « consultations des parties intéressées », alors qu'il s'agit, en fait, d'un petit groupe de personnes réunies dans une salle, sans que d'autres aient été invités à participer. Je ne dis pas que c'est ce qui se passera dans le cas présent. Je dis seulement que le Parlement devrait au moins avoir l'occasion d'examiner le rapport et les recommandations proposées avant que nous n'allions plus loin concernant un droit qui reste à définir.

Tout ce que nous demandons, chers collègues, c'est un rapport. Ce n'est pas un veto, mais une occasion pour les parlementaires de voir le résultat avant que ce soit finalisé. Je vous remercie.

Le président : Merci, sénateur Patterson.

Le sénateur Kutcher : Merci, sénateur Patterson. Je rejetterais la motion. Cet amendement complexe et réfléchi comporte de nombreux aspects différents. Lorsque j'aurai fini d'expliquer mon point de vue à cet égard, je demanderai aux fonctionnaires de faire cela.

La motion entraînerait des retards dans le cadre de mise en œuvre. Nous avons besoin de ce cadre de mise en œuvre pour aller de l'avant. Actuellement, les ministres sont tenus d'élaborer un cadre de mise en œuvre dans les deux ans suivant la sanction royale. Cette motion aurait pour effet de lier cela non pas à l'élaboration du cadre, mais à la présentation par les ministres, dans les deux chambres du Parlement, d'un rapport sur les consultations relatives à la mise en œuvre du cadre.

Consacrer du temps à la préparation d'un tel rapport aurait pour effet de détourner des ressources de l'élaboration du cadre de mise en œuvre et de le retarder.

L'examen de ce rapport par les deux chambres du Parlement, par l'intermédiaire de leurs comités de l'environnement respectifs, entraînerait des retards supplémentaires. Aucun délai n'est prescrit pour ces considérations ou pour la présentation, par les comités, de l'énoncé d'orientation requis sur le développement de la mise en œuvre du cadre, qui devrait être pris en compte. Cela entraînerait donc des retards inacceptables dans la mise en œuvre.

Additionally, the provisions are not required because of the transparency and accountability requirements that currently exist in clause 5.

First, the Minister of Environment is required to publish the implementation framework upon completion. The intent is that a draft version of the implementation framework would be published for public comment.

Second, there is an annual reporting requirement in the bill. The Minister of Environment must include a report on the implementation of the framework within the CEPA annual report. Also, there is a requirement under CEPA for a parliamentary review of the act every five years, which also gives another opportunity for Parliament to assess the framework and review its implementation.

That's my understanding of the issues around this amendment, and I would ask the officials to comment on these issues further.

Mr. Moffet: Senator, with respect, I don't have anything to add to Senator Kutcher's points in terms of the practical implications of the amendment. Obviously, I would leave it to the senators to determine whether this is an appropriate intermediate step before the finalization of a framework, but it would obviously lead to delays in the finalization of a framework, which is what will actually guide decision makers in both departments in decision making under the various provisions in CEPA.

The Chair: Are there any other comments or questions?

Senator Patterson: Mr. Moffet, Senator Kutcher has stated — and I think you've endorsed his remarks — that the requirement to report on consultation would take up resources of the government, which could cause delays.

The government is going to be undertaking consultations on delineating exactly what the right to a healthy environment will mean. Would it not be routine in consultations of this kind that a report be generated within the department on the results of consultations? In other words, would such a report not be generated in the course of consultations, which would summarize what happened in consultations? In other words, would there really be additional resources required by this amendment?

Mr. Moffet: That's an excellent point, senator. I can't speak for Senator Kutcher, but I don't think the issue is so much resources as time.

You are correct, Senator Patterson. When we undertake significant consultations on the development of a significant

De plus, les dispositions ne sont pas nécessaires en raison des exigences de transparence et de reddition de comptes énoncées à l'article 5.

Premièrement, le ministre de l'Environnement est tenu de publier le cadre de mise en œuvre dès qu'il sera terminé. L'intention est de publier une version préliminaire du cadre de mise en œuvre afin que le public puisse présenter ses observations.

Deuxièmement, le projet de loi exige la présentation d'un rapport annuel. Le ministre de l'Environnement doit inclure un rapport sur la mise en œuvre du cadre dans le rapport annuel de la LCPE. En outre, aux termes de la LCPE, la loi doit faire l'objet d'un examen parlementaire tous les cinq ans, ce qui donne au Parlement une occasion supplémentaire d'évaluer le cadre et d'examiner sa mise en œuvre.

Voilà ma compréhension des enjeux liés à cet amendement. Je demanderais aux fonctionnaires de donner des précisions sur ces questions.

M. Moffet : Respectueusement, sénateur, je n'ai rien à ajouter aux points soulevés par le sénateur Kutcher quant aux conséquences pratiques de l'amendement. Bien entendu, il revient aux sénateurs de déterminer s'il s'agit d'une étape intermédiaire appropriée avant la finalisation d'un cadre, mais cela entraînerait évidemment des retards dans la finalisation d'un cadre qui, dans les faits, servira à orienter les décideurs des deux ministères dans la prise de décisions en vertu des diverses dispositions de la LCPE.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires ou questions?

Le sénateur Patterson : Monsieur Moffet, le sénateur Kutcher a déclaré — et vous semblez avoir acquiescé — que l'obligation de faire rapport sur les consultations mobiliserait les ressources du gouvernement, ce qui pourrait entraîner des retards.

Le gouvernement entreprendra des consultations pour définir précisément la signification du droit à un environnement sain. Dans le cadre de telles consultations, n'est-il pas courant que le ministère produise un rapport sur les résultats des consultations? Autrement dit, ne produit-on pas habituellement, à l'issue de consultations, un rapport présentant les faits saillants? Autrement dit, l'amendement entraînerait-il nécessairement la mobilisation de ressources supplémentaires?

M. Moffet : C'est un excellent point, sénateur. Je ne peux pas parler au nom du sénateur Kutcher, mais selon moi, ce n'est pas tant une question de ressources que de temps.

Vous avez raison, sénateur Patterson. Lorsque nous entreprenons d'importantes consultations sur l'élaboration

policy, a regulation or an implementation framework, we provide a record of what we've heard so that there's a clear basis for moving forward.

I think the main point that Senator Kutcher was making — and certainly that I would reiterate — is the obligation to provide that report to both houses to enable both houses to discuss the report and to provide guidance. After that, the ministers would be obliged to develop the framework.

So there are two additional steps that would be introduced, with considerable time taken before the implementation framework would be developed. I think that's the key focus.

Senator Seidman: I'm still trying to understand this. There's no question that the concept of a healthy environment is complicated, and we're quite right to try to understand how this evolves.

Senator Kutcher said that there already is an annual reporting in this bill. What I would like to know is if that annual reporting will deal with this issue. Are we duplicating reporting here? Is there a way to ensure that the kind of thing that Senator Patterson is asking for happens in annual reporting?

Senator Kutcher: I would have to ask the officials to answer that. It's an important question.

Senator Seidman: Can you help clarify what happens in that annual reporting? I don't know what is specified in the bill.

The Chair: Can you help us out here in 30 seconds or less?

Mr. Moffet: Sure. The bill would require the minister to include in the CEPA report, which we issue every year, a report on the implementation of the framework, so how we have implemented the framework.

What Senator Patterson's motion is intended to focus on is the development of the framework and to give both houses of Parliament an opportunity to provide guidance to the ministers in developing the framework. So two different steps.

The Chair: Thank you. I think that answers all the questions.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion, in amendment? All those who are in agreement with the amendment, raise your hands. All those against, thumbs down. So refused.

d'une politique importante, d'un règlement ou d'un cadre de mise en œuvre, nous présentons un compte rendu des commentaires reçus afin d'avoir une base claire sur laquelle nous fonder pour aller de l'avant.

Je pense que le principal point soulevé par le sénateur Kutcher — qu'il convient certainement de répéter — est l'obligation de fournir ce rapport aux deux chambres afin de leur donner l'occasion de discuter du rapport et de fournir des orientations. Ensuite, les ministres seraient tenus d'élaborer le cadre.

On introduirait donc deux étapes supplémentaires qui nécessiteraient beaucoup de temps avant l'élaboration du cadre de mise en œuvre. Je pense que c'est le point principal.

La sénatrice Seidman : J'essaie toujours de comprendre. Il ne fait aucun doute que la notion d'environnement sain est une question complexe, et nous avons parfaitement raison d'essayer de comprendre comment cela évolue.

Le sénateur Kutcher a dit que le projet de loi prévoit déjà la présentation d'un rapport annuel. Ce que j'aimerais savoir, c'est si ce rapport annuel traitera de cette question. Cela mènera-t-il au dédoublement de rapports? Est-il possible d'intégrer dans le rapport annuel le genre de choses que le sénateur Patterson demande?

Le sénateur Kutcher : Je devrais demander aux fonctionnaires de répondre à cette question. C'est une question importante.

La sénatrice Seidman : Pouvez-vous aider à clarifier ce qu'on retrouve dans ce rapport annuel? Je ne sais pas ce qui est précisé dans le projet de loi.

Le président : Pouvez-vous nous aider en 30 secondes, tout au plus?

M. Moffet : Bien sûr. Aux termes du projet de loi, le ministre serait tenu d'inclure dans le rapport sur la LCPE, que nous publions chaque année, un rapport sur la mise en œuvre du cadre, donc sur la façon dont nous l'avons fait.

La motion du sénateur Patterson vise à mettre l'accent sur l'élaboration du cadre et à donner aux deux chambres du Parlement l'occasion de fournir des orientations aux ministres pour l'élaboration du cadre. Il s'agit donc de deux étapes distinctes.

Le président : Je vous remercie. Je pense que cela répond à toutes les questions.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement? Ceux qui sont pour l'amendement sont priés de lever la main. Que ceux qui sont contre pointent le pouce vers le bas. C'est donc rejeté.

We have two or three minutes left, but we're going to call it a day. Thank you very much for all your hard work and preparation. It allowed us to be a bit more effective. We'll see each other tomorrow on the same issue.

(The committee adjourned.)

Il nous reste deux ou trois minutes, mais nous arrêterons là. Merci beaucoup à tous de votre travail et de votre préparation. Cela nous a permis d'être un peu plus efficaces. Nous nous reverrons demain pour traiter du même sujet.

(La séance est levée.)
